

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**Programme National d'Assainissement
des Eaux Usées et Excreta
(PN-AEUE)
2016-2030**

Document de programme

(Version issue du CNEau du 14 juin 2016)

Juin 2016

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
RESUME DU PROGRAMME	viii
INTRODUCTION.....	12
1. SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	13
1.1 Situation de l'assainissement en milieu rural	13
1.1.1 Gestion des excreta.....	13
1.1.1.1. Taux d'accès à l'assainissement	13
1.1.1.2. Situation des Ouvrages d'assainissement	14
1.1.2 Gestion des eaux usées	14
1.2 Situation de l'assainissement en milieu urbain.....	15
1.2.1 Gestion des excréta.....	15
1.2.1.1 Taux d'accès à l'assainissement	15
1.2.1.2 Situation des ouvrages d'assainissement	16
1.2.2 Gestion eaux usées	16
1.3 Atouts, contraintes et défis du sous-secteur de l'assainissement.....	17
1.4 Cadre politique, législatif et institutionnel	18
1.4.1 Politique et stratégie de développement durable	18
1.4.2 Politique et stratégie en matière de bonne gouvernance.....	19
1.4.3 Politique et stratégie en matière d'environnement	20
1.4.4 Politique et stratégie en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.....	20
1.4.5 Les politiques connexes.....	21
1.5 Cadre législatif et réglementaire de l'assainissement.....	23
1.5.1 Textes législatifs et réglementaires en matière de gouvernance.....	23
1.5.2 Textes législatifs et réglementaires relatifs au développement durable et à la protection de l'environnement.....	25
1.5.3 Textes législatifs et réglementaires connexes.....	25
1.5.4 Appréciation global du cadre politique, législatif et institutionnel de l'AEPA	26
2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	28
2.1 Objectifs	28
2.1.1 Objectif général du PN-AEUE	28
2.1.2 Objectifs spécifiques	28
2.1.3 Résultats attendus	28
2.2 Approches stratégiques.....	28
2.3 Développement du service d'assainissement	30
2.3.1 Projections démographiques.....	30
2.3.2 Composantes du programme	32

2.3.2.1 Milieu rural.....	32
2.3.2.2 Milieu urbain	38
2.4 Mesures d’accompagnement pour le développement du service	44
2.5 Actions et Produits attendus	44
3. CADRE LOGIQUE.....	49
4. PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	54
5. ANCRAGE INSTITUTIONNEL.....	55
5.1 Coordination et pilotage du programme.....	55
5.2 Responsabilité des acteurs.....	55
6. SUIVI EVALUATION	60
6.1 Description du dispositif de suivi-évaluation.....	60
6.2 Matrice des indicateurs de performance.....	61
7. LIEN AVEC LES AUTRES PROGRAMMES	67
8. COUT DU PROGRAMME.....	68
9. MODALITES DE FINANCEMENT.....	74
9.1 La contribution de l’ETAT.....	74
9.2 La contribution des Partenaires Techniques et Financiers	74
9.3 La contribution des ONG/associations.....	74
9.4 La contribution des collectivités territoriales	74
9.5 La contribution du secteur privé.....	74
9.6 La contribution des bénéficiaires.....	75
10. HYPOTHESES ET RISQUES LIES A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME.....	75
10.1 Hypothèses et prérequis.....	75
10.2 Risques et mesures d’atténuation	76
11. SYNTHESE DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE ET DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	77
11.1 Principales contraintes d’ordre environnemental relevées dans l’état des lieux	77
11.2 Risques et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles.....	78
11.3 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).....	82
ANNEXES	I
Annexe 1 : Fiches d’action.....	II
Annexe 2 : Détail budget par région PN-AEUE 2016-2030	19
Annexe 3 : Normes, critères et indicateurs en matière d’AEUE	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réalisations annuelles des ouvrages d'assainissement.....	14
Tableau 2 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain par région	15
Tableau 3 : Réalisations physiques en assainissement	16
Tableau 4 : Atouts, contraintes et défis de l'assainissement	17
Tableau 5 : Population selon le milieu de résidence – 1985-1996-2006.....	31
Tableau 6 : Evolution du ratio rural/urbain	31
Tableau 7 : Répartition de la population en 2030	31
Tableau 8 : Hypothèses socio-spatiales de la population	31
Tableau 9 : Nombre de villages FDAL.....	33
Tableau 10 : Nombre de latrines par phase	33
Tableau 11:Nombre de puisards à réaliser par phase	33
Tableau 12 : Répartition par type d'ouvrage et par phase	33
Tableau 13 : Nombre de latrine subventionnées et escomptées par autoréalisation.....	34
Tableau 14 : Nombre de puisards subventionnées et escomptées par autoréalisation	34
Tableau 15 : Nombre d'ouvrages dans les institutions et lieux publics	34
Tableau 16 : Nombre de personnes ayant adoptées de bonne pratique par phase.....	35
Tableau 17 : Coûts par action et par phase pour le milieu rural	35
Tableau 18 : Coûts des réalisations physiques par phase.....	35
Tableau 19 : Nombre de secteurs FDAL par phase.....	39
Tableau 20 : Nombre de latrines par phase	39
Tableau 21 : Nombre de puisards par phase.....	39
Tableau 22 : Réseaux, raccordements, STEP et STBV à réaliser par phase	39
Tableau 23 : Répartition par type d'ouvrage et par phase	40
Tableau 24 : Taux de subvention par type d'ouvrages	40
Tableau 25 : Nombre de latrines escomptées par autoréalisation et par subvention.....	40
Tableau 26 : Nombre de puisards auto réalisés et subventionnés	40
Tableau 27 : Nombre d'ouvrages dans les institutions et lieux publics	40
Tableau 28 : Nombre de personnes ayant adopté de bonnes pratiques par phase	41
Tableau 29 : Coût des investissements par activité et par phase.....	41
Tableau 30 : Coûts par action et par phase pour le milieu urbain.....	41
Tableau 31 : Actions et résultats attendus	45
Tableau 32 : Cadre logique	50
Tableau 33 : Phasage de la maîtrise d'ouvrage	56
Tableau 34 : Responsabilités des acteurs	57
Tableau 35 : Indicateur de performance du PN-AEUE.....	61
Tableau 36 : Relation entre le PN-AEUE et les autres programmes de la PNE.....	67
Tableau 37 : Synthèse des coûts par action et par phase	68
Tableau 38 : Coût et pourcentage par composante.....	68
Tableau 39 : Coût par action et par phase	69
Tableau 40 : Répartition du financement par acteur.....	75
Tableau 41 : Risques et mesures d'atténuation	76
Tableau 42 : Risques et Impacts du PN-AEUE et mesures de mitigation.....	78

LISTES DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural	13
Graphique 2 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural par région.....	13
Graphique 3 : réparation des ouvrages d'évacuation des eaux usées par région.	14
Graphique 4 : taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain	15
Graphique 5 : répartition (%) par région des ouvrages d'évacuation des eaux usées.....	17

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en eau potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEUE	: Assainissement des Eaux Usées et Excréta
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
ATPL	: Assainissement Total Porté par les Leaders
BPO	: Budget Programme par Objectif
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CUCA	: Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux usées et Excréta
DGESS	: Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectoriels
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
ECOSAN	: Ecological Sanitation, Assainissement Ecologique
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
ÉIES	: Etudes d'Impact Environnemental et Social
ENA	: Enquête Nationale sur l'Assainissement
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
IEC	: Information, Education et Communication
IMS	: Intermédiation Sociale
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
MARHASA	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
NIES	: Notice Impact Environnemental et Social
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PASR	: Plan d'Action Simplifié/Sommaire de Réinstallation
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

PGEA	: Programme Gouvernance Eau et Assainissement
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PHA	: Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHAST	: Participatory for Hygiene And Sanitation Transformation
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN-AEUE	: Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PNDD	: Politique nationale de Développement Durable
PNE	: Politique Nationale de l'Eau
PNE	: Politique Nationale de l'Environnement
PNG	: Politique Nationale Genre
PNHP	: Politique Nationale de l'Hygiène Publique
PNPS	: Politique Nationale de Protection Sociale
PSA	: Plan Stratégique d'Assainissement
PSN	: Politique Sanitaire Nationale
PSNA	: Politique et Stratégie Nationales en matière d'Assainissement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SARAR	: Self-esteem, Associative Strenghts, Resourcefulness, Action planning, Responsibility
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SSE	: Système de Suivi Evaluation
STBV	: Stations de Traitement des Boues de Vidange
STEP	: Station d'Epuration
TCM	: Toilette à Chasse Manuelle
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
VIP	: Ventilated Improved Pit



RESUME DU PROGRAMME

Contexte et justification

Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso concernant le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta à l'horizon 2030.

Le PN-AEUE se conforme à la vision globale de la politique nationale de l'eau, selon laquelle «en 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable», et s'inscrit dans un contexte international marqué par la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le processus de concrétisation de cette vision, en adéquation avec les orientations définies par la politique nationale de l'eau, fonde les choix stratégiques du PNAEUE 2030 sur le droit d'accès à l'assainissement pour tous, le financement durable, une connaissance plus fine des problématiques, une dynamique de changement de comportement des populations et une efficacité dans le pilotage institutionnel du sous-secteur assainissement.

Etude diagnostique - situation de référence

En milieu rural, l'enquête nationale sur l'accès à l'assainissement des ménages (ENA) a révélé qu'en 2010, seuls 89 342 personnes avaient accès à l'assainissement familial, soit 0,8% de la population ; la population additionnelle desservie jusqu'en 2015 est de 1 566 402 personnes, soit 12%. Les ménages disposant d'un système amélioré d'assainissement représentent un faible pourcentage dans chacune des régions du pays, même s'il y a des disparités régionales. Selon les objectifs du PN-AEPA, 395 118 latrines familiales devraient être réalisées à l'horizon 2015: or sur cette cible, le gap de latrines à réaliser en 2015 est de 210 613 latrines familiales soit 53,3%.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement des ménages était de 21,49% en 2010 ; en 2015, ce taux n'a que peu évolué puisqu'il n'atteint que 34,2% (rapports bilans 2010 et 2015 du PN-AEPA).

De l'analyse de l'état des lieux et du cadre contextuel du sous-secteur de l'assainissement, il ressort une série d'atouts qui ont permis d'imprimer une dynamique pour le secteur depuis la mise en œuvre du PN-AEPA ; mais aussi des contraintes de divers ordres qui entravent cette dynamique ou sont de nature à remettre en cause les acquis du secteur qui indiquent autant de défis à relever dans le sens de l'atteinte des ODD.

Objectif général et objectifs spécifiques du PN-AEUE 2030

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Les cinq (5) **objectifs spécifiques** du PN-AEUE sont les suivants:

- **Objectif spécifique 1**: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement;

- **Objectif spécifique 2** : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- **Objectif spécifique 3** : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- **Objectif spécifique 4** : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
- **Objectif spécifique 5** : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

Chacun de ces **objectifs spécifiques** se décline en une série d'**actions**, de **produits** et d'**activités** correspondantes présentées dans le Cadre Logique du Programme.

Actions – Produits du PN- AEUE 2030

Le PN-AEUE 2030 s'articule autour de **sept (07) actions principales** visant chacune plusieurs produits:

- **Action 1 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural** : cette action ambitionne d'éradiquer dans tous les villages administratifs la défécation à l'air libre (DAL) et vise également l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par les communautés et plus spécifiquement par les élèves, les enseignants et les usagers des centres de santé ;
- **Action 2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain** : cette action ambitionne d'éradiquer dans tous les secteurs urbains la défécation à l'air libre (DAL) et vise également l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par les communautés et plus spécifiquement par les élèves, les enseignants et les usagers des centres de santé ;
- **Action 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural** : le cycle de réalisation des ouvrages respecte les principes de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et les services de l'assainissement familial en milieu rural se mettent en place conformément aux normes en vigueur. Aussi, les outils et guides de gestion du service public de l'assainissement sont finalisés ou adaptés au nouveau contexte (service universel, approche fondée sur les droits humains, partenariat public-privé) et appliqués ; le développement du service public d'assainissement se fonde sur la promotion du partenariat public-privé, de la maîtrise d'ouvrage communale et de l'intercommunalité
- **Action 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain** : le cycle de réalisation des ouvrages respecte les principes de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et les services de l'assainissement familial dans les centres urbains se mettent en place conformément aux normes en vigueur. Aussi, les outils et guides de gestion du service public de l'assainissement sont finalisés ou adaptés au nouveau contexte (service universel, approche fondée sur les droits humains, partenariat public-privé) et appliqués ; le développement du service public d'assainissement se fonde sur la promotion du partenariat public-privé, de la maîtrise d'ouvrage communale et de l'intercommunalité
- **Action 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale** : cette action vise une meilleure structuration et un développement de la filière de gestion des eaux usées et boues de vidanges ;

- **Action 6 : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta** : cette action vise l'amélioration et le développement de technologies et approches innovantes utilisées dans le passage à l'échelle ;
- **Action 7 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur** : les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme seront progressivement mobilisées et la mise en œuvre s'accompagne d'un encadrement législatif et réglementaire, un renforcement des capacités des acteurs à travers le Programme gouvernance, une communication opérationnelle, l'opérationnalisation d'un guide d'intermédiation sociale ainsi que la coordination par l'entremise du Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA) et le suivi évaluation du Programme.

A chaque action correspondent des produits qui sont matérialisés par des séries d'activités (cf. partie Actions et Produits attendus).

Stratégies de mise en œuvre PN-AEUE 2030

Le PN-AEUE 2030 conçoit l'accès à l'assainissement et à l'eau comme un droit humain que l'Etat doit garantir, respecter et protéger: Ce droit se fonde sur les principes de non-discrimination et d'universalité des droits avec une attention particulière pour les groupes vulnérables et les pauvres.

En milieu rural, comme en milieu urbain, les interventions s'appuient par ailleurs sur la promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par la communauté (ATPC) adopté par le Burkina Faso, le développement de l'intermédiation sociale (IMS), la promotion des autoréalisations, la promotion d'une gamme variée d'options technologiques évolutives et durables adaptées au contexte local et l'accès des groupes vulnérables et des pauvres aux services d'assainissement à travers une subvention totale de la réalisation de leurs ouvrages d'assainissement.

En milieu urbain, sera développé entre autres l'assainissement collectif et des solutions adéquates de gestion des boues de vidange par l'extension ou la réalisation de Stations d'Épuration (STEP) qui recevront les effluents des réseaux d'assainissement semi-collectifs et/ou collectifs et de Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) au niveau desquelles seront dépotées les boues issues des ouvrages d'assainissement autonome réutilisables.

Financement du PN-AEUE

Le financement du PN-AEUE se fera par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les ONG, les collectivités, le privé et les bénéficiaires. Chacun de ces acteurs formulera sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

Le coût total du programme s'élève à **1 215 944 894 500 Francs CFA** répartis en **735 349 319 000 Francs CFA** pour le milieu rural, **480 595 575 500 Francs CFA** pour le milieu urbain et **49 157 299 000 Francs CFA** pour les études d'impact environnemental et social.

Au total, il est prévu au niveau familial la réalisation de 1 943 482 latrines et de 2 095 163 puisards en milieu rural, la réalisation de 972 275 latrines et 680 593 puisards en milieu urbain. Les autoréalisations se chiffrent à 325 347 latrines et de 296 484 puisards pour un montant global de **80 216 555 725 francs CFA**.

La contribution totale attendue de la population bénéficiaire est de **351 996 829 480 francs CFA** soit **29 %** du coût global du programme.

Les travaux occupent la plus grande part du budget total (81%), le reste finançant les études et la recherche, les activités de changement de comportement et les mesures d'accompagnement visant la durabilité du service et les études et impacts environnemental et social; d'autres mesures d'accompagnement budgétisées dans le cadre du programme gouvernance eau et assainissement contribueront aux objectifs du PN-AEUE 2030.

Pilotage du PN-AEUE

La tutelle technique et administrative du PN-AEUE 2030 sera assurée par le Ministère en charge de l'assainissement et la tutelle financière par le Ministère en charge des finances. Au niveau national un Comité National de Pilotage (CNP) coordonnera le Programme en lien avec le Programme Gouvernance et le Programme National AEP. Au niveau régional, sera instituée une déclinaison du CNP. Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera utilisé.

Conformément aux activités prévues dans le programme gouvernance, les réformes institutionnelles attendues entre 2016 et 2020 permettront d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre du PN-AEUE démarrera donc sur la base de la situation institutionnelle en fin 2015, puis s'adaptera à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes. Toutes les interventions du sous-secteur de l'assainissement s'inscriront dans un Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA) visant à en assurer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité.

Le PN-AEUE sera doté d'un outil de suivi-évaluation pérenne : la matrice des indicateurs d'impacts et d'effets propose une première batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. Le manuel de suivi-évaluation prévu dans le cadre du Programme gouvernance a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PN-AEUE 2030.

Deux évaluations externes intermédiaires, quinquennales (2021 et 2026) et une évaluation externe finale seront organisées. Trois Enquêtes nationales de suivi d'impacts du Programme sont prévues en années 2021, 2026 et 2030.

INTRODUCTION

Contexte d'élaboration du PNAEUE

La formulation du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) s'inscrit dans un contexte marqué au niveau international par l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Conformément à la déclaration de Rio en 2012 sur le développement durable, les Nations Unies ont adopté en 2015 les objectifs du développement durable (ODD) pour guider les Etats dans la mise en œuvre du développement durable au niveau national, sous régional et mondial. L'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement est de «garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau».

Au niveau sous régional, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à garantir un accès à l'eau potable pour tous à travers la Déclaration de position commune africaine sur le programme de développement post 2015 du 31 janvier 2014 lors de la 22ème session ordinaire de la conférence de l'Union africaine à Addis Abéba en Ethiopie. Aussi, le PN AEUE s'aligne sur la Déclaration de N'gor lors de la conférence AfricaSan4 des ministres africains en charge de l'hygiène et l'assainissement tenue à Dakar (Sénégal) en mai 2015.

Au plan national, on note la fin du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 et de la Stratégie de la Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD), ainsi que l'élaboration d'un nouveau référentiel de développement à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Justification du PN-AEUE

La revue à mi-parcours du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 et du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) tenue en 2013, a recommandé entre autres la proposition d'orientations stratégiques pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement assortie de programmes pour l'après 2015. C'est dans cette optique que la nouvelle Politique Nationale de l'Eau (PNE) a été élaborée avec comme vision: «En 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable». Cinq programmes sectoriels dont le PN-AEUE opérationnalisent cette politique. Il est important de souligner que le PN-AEUE est le premier du genre uniquement dédié au sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta.

L'élaboration du PN-AEUE s'est appuyée essentiellement sur une étude diagnostique de l'AEUE réalisée entre septembre et décembre 2014. Elle a consisté en une situation de référence tant sur les plans techniques, institutionnels que sur le plan organisationnel. Le processus d'élaboration, facilité par une équipe pluridisciplinaire et suivi par un comité technique, a été participatif avec l'implication de tous les acteurs concernés par le sous-secteur.

Le document de programme se structure autour des grands points suivants : (i) synthèse de l'étude diagnostique, (ii) description du programme, (iii) cadre logique, (iv) phases de mise en œuvre du programme, (v) ancrage institutionnel, (vi) suivi évaluation, (vii) liens avec les autres programmes, (viii) coût du programme, (ix) modalités de financement, (x) hypothèses et risques et (xi) synthèse de l'évaluation environnementale stratégique et du cadre de gestion environnementale et sociale.

1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

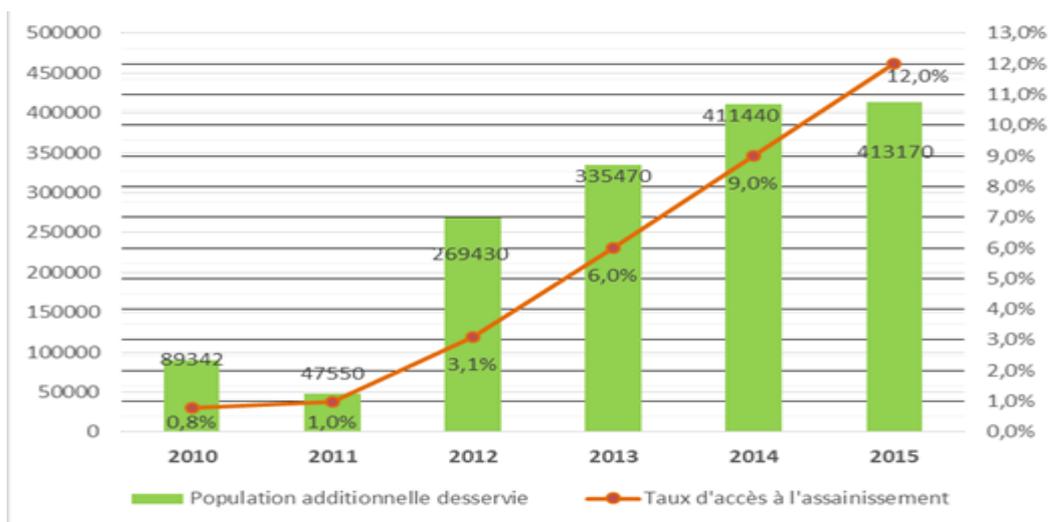
1.1 Situation de l'assainissement en milieu rural

1.1.1 Gestion des excréta

1.1.1.1. Taux d'accès à l'assainissement

L'Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'Assainissement (ENA) réalisée en mars 2011 a permis d'établir une situation de référence pour 2010 avec un taux d'accès de 0,8% en milieu rural. À partir de cette situation de référence et selon les rapports bilans du PN-AEPA, la situation du taux d'accès à l'assainissement se présente comme suit :

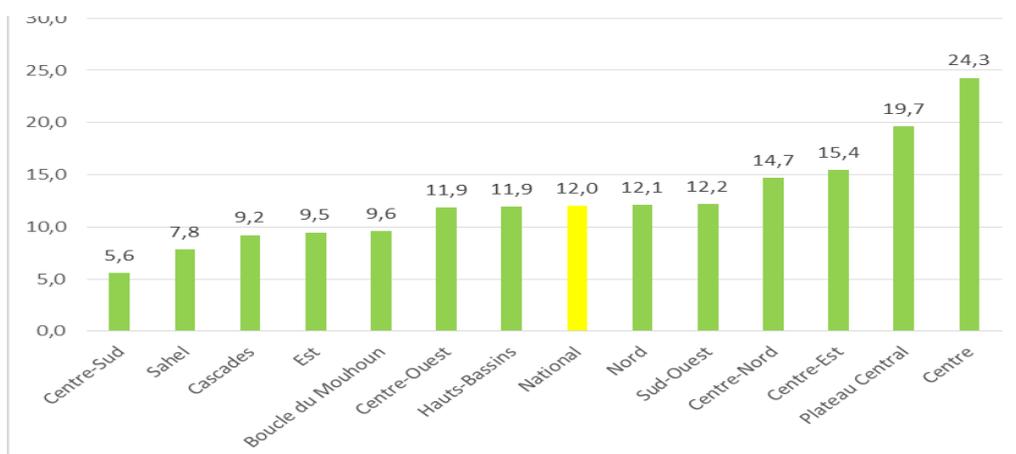
Graphique 1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural



Source : rapports bilans PN-AEPA 2015

La répartition de ces taux par régions se présente comme suit:

Graphique 2 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural par région



Source : rapports bilans PN-AEPA 2015

Selon les résultats de l'ENA (2010), 89 342 personnes avaient accès à l'assainissement familial. La population additionnelle desservie en assainissement depuis l'ENA est d'environ 1.566.402 personnes.

Les taux supérieurs à la moyenne nationale sont enregistrés dans 6 régions dont le plus élevé est celui de la région du Centre (24,3%). Le taux d'accès de la région du Centre-sud est le plus faible (5,6%).

1.1.1.2. Situation des Ouvrages d'assainissement

L'état des lieux donne la situation de réalisation des latrines présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Réalisations annuelles des ouvrages d'assainissement

Ouvrages d'assainissement	Besoins OMD 2007-2015	Réalizations										Gap OMD 2007-2015
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul 2007-2015	
Ecoles	5 391	428	421	913	448	916	562	552	631	707	5 578	0
CSPS	1 145	0	76	126	89	226	169	128	140	230	1 184	0
Lieux publics	5 724	68	50	143	225	360	294	233	191	258	1 822	3 902
Familiaux	395 118	4 325	13 890	3 306	11 923	8 988	26 943	32 669	41 144	41 317	184 505	210 613

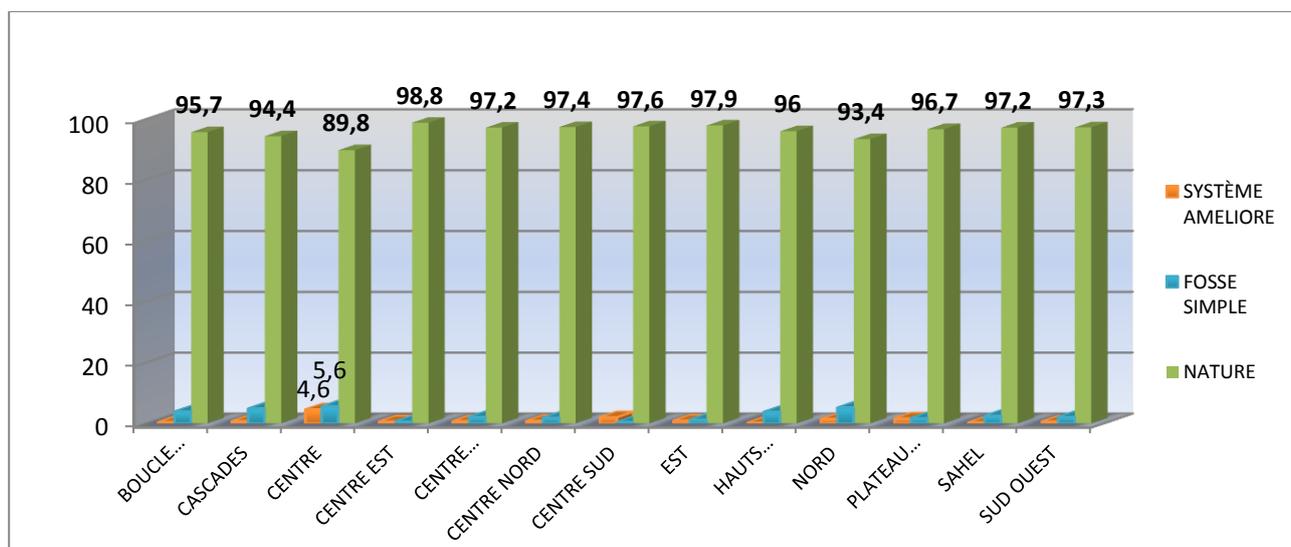
Source : BPO 2014-2015 ; Collecte de données assainissement 2015

Au terme du PN-AEPA, et au regard du cumul des réalisations de 2007 à 2015, les objectifs pour l'atteinte des OMD sont largement atteints pour les écoles primaires et les centres de santé et de promotion sociale. Par contre, des efforts sont à consentir pour améliorer les résultats au niveau des lieux publics et des ménages.

1.1.2 Gestion des eaux usées

Les eaux usées domestiques englobent les eaux de douche et les eaux ménagères. Les eaux de douche sont majoritairement évacuées dans la nature. Les ménages disposant d'un système amélioré représentent un faible pourcentage au niveau de chaque région ; ces systèmes sont plus présents dans la région du Centre avec 4,6% des ménages qui en disposent. Les fosses simples sont aussi utilisées mais par moins de 6% des ménages dans chacune des régions. Le graphique ci-dessous présente la répartition des ouvrages d'évacuation des eaux usées par région.

Graphique 3 : répartition des ouvrages d'évacuation des eaux usées par région



Source : ENA 2010

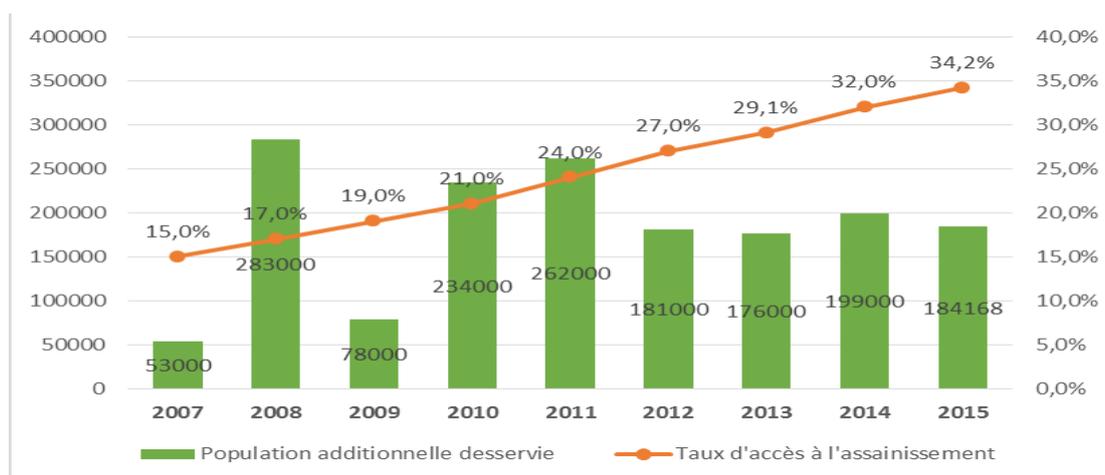
1.2 Situation de l'assainissement en milieu urbain

1.2.1 Gestion des excréta

1.2.1.1 Taux d'accès à l'assainissement

L'assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain est sous la responsabilité de l'ONEA. L'évolution du taux d'accès est présentée dans le graphique suivant :

Graphique 4 : taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain



Source : Rapport bilan PN-AEPA 2015

En milieu urbain le taux d'accès à l'assainissement familial est estimé en 2015 à 34,2%. Le tableau suivant donne le taux d'accès en 2015 dans les différentes régions en milieu urbain.

Tableau 2 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain par région

Régions	Centres concernés par le calcul	Taux d'accès à l'Assainissement 2015 (%)
Boucle du Mouhoun	Dédougou, Toma, Tougan, Boromo, Nouna, Solenzo	22,6
Cascades	Banfora, Bérégadou, Niangoloko, Sindou	22,9
Centre	Ouagadougou, Saaba, Pabré	42,7
Centre-Est	Tenkodogo, Koupela, Zabré, Bittou, Garango, Poytenga	15,9
Centre-Nord	Kaya, Kongoussi, Boulsa	23,0
Centre-Ouest	Koudougou, Sabou, Réo, Léo, Fara, Poura	23,5
Centre-Sud	Manga, Kombissiri, Pô	15,1
Est	Fada N'Gourma, Bogandé, Gayeri, Kompienga, Diapaga, Pama	27,6
Hauts-Bassins	Bobo Dioulasso, Orodara, Houndé	34,7
Nord	Ouahigouya, Titao, Yako, Gourcy	26,6
Plateau Central	Ziniare, Lombila, Boussé, Zorgho	11,5
Sahel	Dori, Djibo, Gorom-Gorom (+ Arbinda), Sebba	21,8
Sud-Ouest	Diébougou, Gaoua	21,9
Total ONEA		34,2

Source : rapport bilan PN-AEPA 2015

L'analyse du tableau montre qu'il y a des disparités remarquables entre les taux d'accès à l'assainissement au niveau régional. L'absence ou la mise en œuvre des PSA de certains centres tire par le bas les taux d'accès régionaux dans certains cas.

1.2.1.2 Situation des ouvrages d'assainissement

Le tableau suivant donne le récapitulatif des réalisations physiques des ouvrages d'assainissement depuis le démarrage du PN-AEPA en milieu rural.

Tableau 3 : Réalisations physiques en assainissement

	PSA (Nombre)	Assainissement familial (Nombre)	Assainissement public (Nombre)	Station d'épuration (Nombre)	Réseau collectif (km)	Raccordés au réseau (Nombre)	Stations de traitement des boues de vidange	Puisards
Prévision 2015	56	222000	900	1	93	2 688	-	-
Réalisations 2007	2	48 902	0	0	0	0	0	79 319
Réalisations 2008	6	7 777	159	1	0	229	0	16 557
Réalisations 2009	11	8 664	178	0	14	126	0	14 985
Réalisations 2010	0	3 458	173	0	21	415	0	10 408
Réalisations 2011	27	10 218	231	0	2	3	0	22 462
Réalisations 2012	0	16 306	255	0	23	154	0	16 325
Réalisations 2013	0	15 473	388	0	0	148	1	11 872
Réalisations 2014	10	17 896	413	0	2,4	126	1	14 706
Réalisations 2015	0	15 931	534	0	0	160	0	5 616
Cumul des réalisations 2007- 2015	56	144 625	2 331	1	62	1 361	2	192 250
Taux (%)	100%	65%	259%	100%	67%	51%	-	-
Gap 2014-2015 pour atteindre les OMD	0	77 375	0	0	31	1 327	-	-

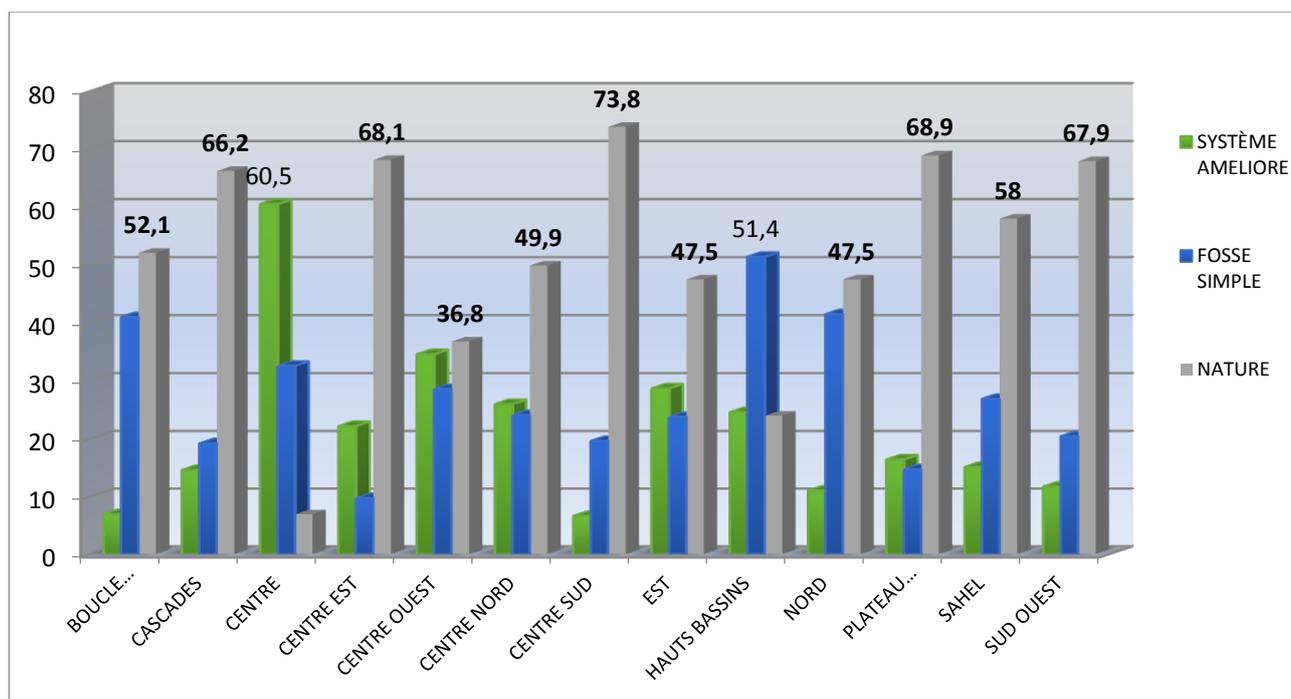
Source : Rapport bilan PN-AEPA 2015

L'analyse du tableau des performances montre que l'objectif des latrines publiques est largement dépassé. Les cibles OMD pour l'élaboration des PSA et la réalisation des stations d'épuration est atteinte. Le gap des latrines familiales, le réseau et les raccordements est élevé. Ces cibles n'ont pas été atteintes en 2015.

1.2.2 Gestion eaux usées

Dans la plupart des régions, les eaux de douche sont majoritairement évacuées dans la nature, sauf dans la région du Centre où plus de 60% des ménages utilisent un système amélioré comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : répartition (%) par région des ouvrages d'évacuation des eaux usées



Source : ENA 2010

1.3 Atouts, contraintes et défis du sous-secteur de l'assainissement

De l'analyse de l'état des lieux, il ressort:

- une série d'atouts qui ont permis d'imprimer une dynamique pour le secteur depuis la mise en œuvre du PN-AEPA ;
- des contraintes de divers ordres qui entravent cette dynamique ou sont de nature à remettre en cause les acquis du secteur ;
- des défis à relever dans le sens de l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD).

Tableau 4 : Atouts, contraintes et défis de l'assainissement

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - existence d'un cadre juridique et réglementaire encadrant le sous-secteur ; - existence des documents stratégiques : politique nationale de l'eau, stratégie nationale d'assainissement - existence des Plans Stratégique d'Assainissement(PSA) pour chaque commune urbaine ; - existence de plans communaux de développement en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PCD-AEPA) ; - volonté politique de proposer aux populations 	<ul style="list-style-type: none"> - lenteurs dans l'application des textes régissant le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales; - lourdeurs dans les processus de passation des marchés et des difficultés liées à la gestion des contrats ; - faiblesse de l'accompagnement des communes dans l'exercice de la Maitrise d'Ouvrage Communale ; - faiblesse de l'expérience des communes en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets et programmes ; - insuffisance d'entreprises locales qualifiées ;

<ul style="list-style-type: none"> - des technologies de qualité ; - existence de structures de formation dans le domaine de l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - persistances de pesanteurs socioculturelles liées à la pratique de la défécation à l'air libre, à l'acceptation, à l'acquisition et l'utilisation des latrines; - faible capitalisation des bonnes pratiques issues des projets et programmes d'hygiène scolaire pouvant servir de modèle et absence de stratégie de passage à l'échelle ; - insuffisance de la communication et de la diffusion des informations peu accessibles au public rural.
Défis	
<ul style="list-style-type: none"> - La question du cadre institutionnel visant à inciter les populations à prendre en charge la construction de leurs propres ouvrages tout en respectant les normes technologique édictées par l'autorité en charge de l'assainissement; - La problématique du transfert des compétences et des ressources pour accompagner les communes en matière de maîtrise d'ouvrage; - La mobilisation et le déploiement des ressources humaines, techniques et logistiques nécessaires à l'exercice de la mission de régulation, d'appui et de contrôle au niveau central et déconcentré. - La question de la mise en œuvre des campagnes d'éducation et de communication pour le changement de comportement parallèlement à la mise en place des technologies d'assainissement, - La problématique de pilotage, de la coordination et du suivi évaluation du programme. 	

1.4 Cadre politique, législatif et institutionnel

Il existe de nos jours au Burkina Faso, de nombreux documents de politique et stratégies adoptés dans divers secteurs de développement pour orienter les acteurs à moyen et long terme. Certaines de ces politiques et stratégies ont des liens étroits avec le secteur de l'eau et souvent de manière particulière avec l'assainissement, sans le plus souvent évoquer spécifiquement l'AEUE. Ces politiques et stratégies peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- le développement durable
- la gouvernance ;
- l'environnement ;
- l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

1.4.1 Politique et stratégie de développement durable

▪ Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

La SCADD aborde l'assainissement dans certains de ses sous volets à savoir les ordures ménagères, les eaux usées et excréta et souligne le faible taux d'accès des populations à l'assainissement SCADD, p. 13). Les principales orientations dans le domaine de l'eau et l'assainissement (les deux sont abordés ensemble) sont :

- assurer le financement global du PN-AEPA, par la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements complémentaires ;
- renforcer la capacité d'absorption du secteur par la mise en œuvre d'un plan de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain;
- accélérer la réalisation d'infrastructures AEPA, en intégrant dans les plans communaux de développement, l'approvisionnement en eau potable et assainissement, la réalisation de nouvelles bornes fontaines, de châteaux d'eau, de branchements particuliers et la construction de latrines publiques ;
- impliquer les communes dans la réalisation du PN-AEPA et améliorer son dispositif de suivi-évaluation;
- stimuler la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural, en diffusant les instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement (SCADD, p. 56)

▪ **Politique nationale de développement durable**

La Politique nationale de développement durable (PNDD, 2013) a adopté une vision en matière de développement durable qui se présente comme suit: « A l'horizon 2050, le Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres.

Dans sa vision du développement durable, le Burkina Faso entend disposer des modes de production et de consommation qui permettent, à une population burkinabé sans cesse croissante de vivre décemment dans un espace-temps dont les ressources naturelles sont limitées et sous la contrainte des changements climatiques. »

La PNDD entretient des rapports avec l'assainissement, relativement au pilier sur la protection de l'environnement. La protection de l'environnement, outre la préservation des ressources naturelles, vise à assurer un meilleur cadre de vie aux populations, but auquel concourt l'assainissement en général et l'AEUE en particulier. Visant à assurer la viabilité environnementale de toute initiative nationale, la PNDD s'inscrit dans la promotion d'un cadre de vie sain à travers l'assainissement du milieu naturel.

1.4.2 Politique et stratégie en matière de bonne gouvernance

▪ **Politique nationale de bonne gouvernance**

La bonne gouvernance est comprise comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative garantissant la participation des citoyens, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme.

Le Document de « Politique nationale de bonne gouvernance (2005-2015) comporte très peu de dispositions en matière de ressources naturelles dont les ressources en eau. Il dégage quatre axes prioritaires qui s'articulent autour de quatre (4) pôles à savoir, la gouvernance politique y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains, la gouvernance administrative, la gouvernance économique et la gouvernance locale. Il ne fait pas expressément référence à l'assainissement, ni à l'eau. L'assainissement pourrait cependant être pris en compte, indirectement dans le cadre de la gouvernance locale car il relève essentiellement de la compétence des collectivités territoriales et

particulièrement des communes. Pourtant la gouvernance de l'assainissement, à l'instar de celle de l'eau, est d'une importance fondamentale en la matière car elle permettra d'assurer la prise en compte des préoccupations (intérêts légaux et légitimes) des populations les plus pauvres qui éprouvent les plus grandes difficultés à accéder à l'assainissement.

1.4.3 Politique et stratégie en matière d'environnement

▪ Politique nationale d'environnement

Adoptée en 2007, la politique nationale en matière d'environnement (PNE)¹ marque la volonté du gouvernement de créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Les préoccupations environnementales concernent d'une part les ressources naturelles (dont les ressources en eau) qui sont menacées d'une dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques, et d'autre part, le cadre de vie où les problèmes se posent en terme de pollutions et de nuisances diverses.

S'agissant particulièrement des eaux usées domestiques et excréta, elle note qu'en zone urbaine, les systèmes de gestion existants sont essentiellement constitués par des latrines traditionnelles et des puits et qu'une partie de la population ne dispose encore d'aucune infrastructure d'assainissement. Ces installations sont sources de nuisances olfactives et de prolifération d'insectes et d'animaux nuisibles.

En milieu rural seulement une partie infime de la population a recours à des latrines pour l'élimination des excréta. La nature est abusivement utilisée à cette fin d'où la menace permanente du péril fécal. Au regard de ce qui précède, les maladies d'origine hydrique sont très répandues dans le pays. La contamination féco-orale est très courante et engendre de nombreuses maladies ((PNE, p.15).

1.4.4 Politique et stratégie en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement

▪ Politique et stratégies en matière d'eau

Adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} juillet 1998, la politique et stratégie en matière d'eau a pour objectif général de « contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique ». Elle couvre toutes les utilisations de l'eau.

La prise en compte des questions d'assainissement ressort ainsi de l'avant dernière orientation relative à la préservation d'un environnement sain. Le document de politique et stratégies consacre son orientation n°4, à la mise en œuvre effective la stratégie d'assainissement et des mesures de protection des ressources.

▪ Politique et stratégies nationales en matière d'assainissement

Adopté en juillet 2007, l'objectif global de la politique est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

¹ Décret n°2007-160/PRES/PM/MECV/MFB du 30 mars 2007 portant adoption du document de politique en matière d'environnement.

Les objectifs spécifiques de la politique nationale d'assainissement sont les suivants :

- promouvoir l'assainissement à travers l'élaboration et la mise en œuvre cohérente et concertée des plans d'action des sous-secteurs;
- améliorer de façon significative les pratiques et comportements des populations en matière d'assainissement ;
- créer les conditions favorables pour le financement accru et durable du secteur de l'assainissement (PSNA, p. 22).

1.4.5 Les politiques connexes

▪ Politique nationale en matière d'hygiène publique

La Politique nationale en matière d'hygiène publique (PNHP) a été adoptée en 2004² avec les principaux objectifs suivants :

- assurer les conditions indispensables à la survie ;
- prévenir les maladies et les intoxications ;
- maintenir un climat favorable à la productivité des activités humaines ;
- garantir le confort et la joie de vivre.

Elle détermine le champ d'application de l'hygiène publique qui comprend l'hygiène du milieu naturel, dont relève les eaux usées et excréta. A propos de la collecte, l'évacuation, le traitement des eaux usées et des excréta, elle note de nombreuses insuffisances : « Pour l'heure, les problèmes d'assainissement des eaux usées et excréta et d'hygiène publique ne sont pas toujours notés comme des préoccupations de toutes les autorités communales et ne font donc pas l'objet de mobilisation de financement. Sans doute, l'absence de capacités humaines et de gestion de ces volets sont les raisons de la négligence constatée dans la lutte contre le péril fécal dans les villes du pays » (PNHP, p. 8).

▪ Politique Nationale Genre

La Politique Nationale Genre (PNG)³ a été adoptée pour apporter des solutions à long terme aux inégalités entre sexes et faire prendre en compte les préoccupations des groupes défavorisés dans le processus de développement national. En tant qu'instrument capital d'animation des stratégies de croissance économique et de développement durable, la PNG se présente comme un cadre d'orientation, un document de référence pour le gouvernement et ses partenaires au développement. Elle constitue désormais un repère pour les interventions dans tous les domaines de la vie sociale, juridique et économique au Burkina. Pour ce faire, elle constitue le fondement de toute l'action du gouvernement en matière de lutte pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement.

Dans le domaine de l'assainissement en particulier, le document de politique nationale genre souligne que les insuffisances en matière d'hygiène et d'assainissement sont également préjudiciables à des degrés divers à l'un et l'autre sexe. Par ailleurs, il constate que l'assainissement est un secteur très

² Décret n° 2004-538/PRES/PM/MS/MFB/MATD portant adoption du document de politique nationale en matière d'hygiène publique.

³ Décret n° 2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 7/10/2009 portant adoption de la Politique nationale genre.

faiblement pris en compte par les politiques publiques entraînant des préjudices considérables selon le genre.

▪ **Politique Sanitaire Nationale**

La politique sanitaire nationale (PSN) a été adoptée en 2000 par le Gouvernement. L'objectif général de la Politique Sanitaire Nationale est d'améliorer l'état de santé des populations.

Parmi les causes de la mauvaise situation sanitaire, la PNS évoque les facteurs environnementaux défavorables. Elle souligne ainsi que l'approvisionnement en eau potable est insuffisant et l'utilisation d'eau polluée reste très importante, surtout en zone rurale, ce qui explique la fréquence élevée des maladies diarrhéiques et des parasitoses. En matière d'hygiène et d'assainissement, le réseau d'évacuation des eaux pluviales est faible, ce qui provoque des inondations, l'insalubrité et la prolifération de vecteurs de maladies. L'utilisation des latrines reste très limitée en raison d'une part, de l'absence d'installations et d'autre part, de pratiques socioculturelles inadaptées. En matière de traitement des déchets solides et liquides, il n'existe aucun système efficace.

En ce qui concerne les stratégies mises en place pour atteindre les objectifs de la politique, l'assainissement n'y apparaît pas de manière satisfaisante. La PNS souligne simplement que dans le cadre du renforcement des activités de soutien et de promotion de la santé, il faudra promouvoir l'hygiène et l'assainissement (PNS, p.21).

▪ **Politique Nationale de Protection Sociale (2013-2022)**

Le Burkina Faso a créé un cadre juridique pour la protection sociale des citoyens, notamment les enfants, les femmes, les fonctionnaires, les travailleurs du secteur privé, les retraités et les personnes en situation de handicap. Cela s'est traduit par l'adoption de lois et la signature de conventions et protocoles aussi bien nationaux qu'internationaux concernant les groupes à risques et les personnes vulnérables. La mise en œuvre d'une stratégie cohérente en matière de protection sociale permet de satisfaire les besoins essentiels des populations, en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base.

Elle permet de mieux gérer les risques socioéconomiques qui entraînent une diminution ou une perte des revenus ou de l'outil de travail et de faire face ainsi, aux chocs et crises économiques L'objectif global poursuivi par la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par le développement de mécanismes adéquats pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux. De façon spécifique, la PNPS ambitionne :

- d'améliorer les mécanismes de transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables;
- d'améliorer l'accès des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base;
- de promouvoir et garantir une sécurité de l'emploi et l'accès à un revenu minimal aux populations;
- d'améliorer et étendre la couverture sociale aux travailleurs des secteurs informel et formel ;
- d'améliorer la gouvernance ;
- de renforcer les capacités de tous les acteurs.

1.5 Cadre législatif et réglementaire de l'assainissement

1.5.1 Textes législatifs et réglementaires en matière de gouvernance

▪ Code général des collectivités territoriales

La loi n° 055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (CGCT) et révisé en 2009 comporte d'importantes dispositions relatives à l'eau. Elle reconnaît aux collectivités territoriales, des attributions en matière de santé et d'hygiène.

En ce qui concerne les régions, elles sont compétentes en matière d'hygiène pour la réglementation et prise de mesures relatives à l'hygiène, à la salubrité et à la prévention des maladies. En ce qui concerne les communes, elles sont compétentes d'une part, pour la prise de mesures d'hygiène et de salubrité dans leur ressort territorial et d'autre part, pour le contrôle de l'application des règlements sanitaires (CGCT, art. 93).

C'est pour opérationnaliser ces compétences des communes en matière d'eau que le gouvernement a adopté en 2009 le décret n°2009-107/PRES/PM/ MATDS/MAHRH/MEF/MFPRE du 03 mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Ce décret est en cours de révision.

Les compétences transférées aux communes dans le domaine de l'assainissement, au titre dudit décret sont les suivantes :

- les avis sur le schéma directeur d'approvisionnement en eau et assainissement;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de mobilisation, de traitement et de distribution dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable ainsi que les plans locaux d'assainissement;
- l'assainissement des eaux usées et excréta.

Le transfert des compétences doit s'accompagner du transfert du patrimoine et des ressources financières et humaines. S'agissant du transfert de patrimoine, l'Etat central doit notamment transférer aux communes, dans le domaine de l'assainissement.

L'Etat doit mettre des ressources financières nécessaires à l'exercice des compétences dévolues aux communes dans le domaine de l'assainissement. Ce transfert s'opère sous forme de subventions et de dotations. Les communes peuvent bénéficier en outre, de concours financiers provenant d'autres partenaires et acceptés par l'Etat.

Quant au transfert par l'Etat des ressources humaines nécessaires à l'exercice des compétences dévolues aux communes dans le domaine de l'assainissement, il s'opère sous forme de mise à disposition du personnel de l'Etat.

L'Etat continuera à définir les orientations politiques nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta, à élaborer la réglementation y afférente, à fixer les normes d'équipement, de desserte, à assurer la supervision et le contrôle des activités en matière de réalisation des infrastructures.

1.5.2 Textes législatifs et réglementaires relatifs au développement durable et à la protection de l'environnement

▪ Loi d'orientation sur le développement durable

La loi n° 008-2014/AN portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso vise à créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées, en garantissant l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

Cette loi entretient des liens généraux avec l'assainissement, à travers le pilier environnemental qui concerne le cadre de vie.

▪ Code de l'environnement

La loi n° 06-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina-Faso détermine les principes fondamentaux applicables à l'environnement et aux ressources naturelles dont les ressources en eau. Elle contient plusieurs dispositions relatives à l'assainissement du milieu naturel (art. 47-94).

S'agissant particulièrement de l'assainissement lié à l'eau, elle dispose qu'en vue de la gestion des eaux de pluie, des eaux usées et des excréta issues des habitations ou des établissements classés, il est institué dans chaque commune, un système d'assainissement collectif et un système d'assainissement non collectif. En situation d'assainissement collectif, le raccordement des immeubles, des habitations et des établissements classés au réseau d'assainissement collectif est obligatoire dans un délai de deux ans suivant la mise en service du réseau. Passé ce délai, l'établissement communal pour l'assainissement des eaux met tout contrevenant en demeure d'opérer ledit raccordement. Lorsque la mise en demeure est restée vaine, l'établissement réalise les travaux de raccordement aux frais du contrevenant.

En situation d'assainissement non collectif, le système d'assainissement mis en place doit être conforme à la réglementation en vigueur sous peine de sanctions administratives ou contraventionnelles (art. 80). Toute opération de lotissement doit intégrer la réalisation préalable d'ouvrages d'assainissement appropriés (art. 82).

Le Gouvernement encourage les communes à créer une structure de gestion et de valorisation des eaux de pluie, des eaux usées et excréta (art. 81).

1.5.3 Textes législatifs et réglementaires connexes

▪ Code de l'hygiène publique

La loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso a pour objectif principal de préserver et de promouvoir la santé publique. S'agissant particulièrement de l'assainissement des eaux usées et excréta, l'article 28 rend obligatoire, les normes d'hygiène et d'assainissement en vigueur au niveau des habitations. A cet effet, tout propriétaire d'habitation doit pourvoir son habitation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées ménagères et des excréta conformément à la réglementation en vigueur en matière d'autorisation de construire. Ces systèmes doivent être fonctionnels et hygiéniquement entretenus.

▪ Code de la santé publique

La Loi n° 23/94/ADP portant Code de la Santé publique définit les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population afin de donner à l'individu et à la collectivité,

un niveau de santé qui lui permette de mener une vie socialement acceptable et économiquement productive.

En matière d'assainissement, le Code de santé publique dispose que toutes les agglomérations doivent être pourvues de réseaux d'égouts, toute construction nouvelle dans une rue où existera l'égout devra être disposée de manière à y conduire directement et souterrainement, les eaux pluviales, ménagères et industrielles ainsi que les matières de vidange (art. 52). Cependant, en attendant l'installation d'un système d'assainissement collectif dans les villes, celles-ci peuvent se doter de systèmes d'assainissement autonomes. Cet assainissement individuel concerne toutes constructions anciennes ou nouvelles à usage d'habitation, de bureaux ou de comptoirs de commerce.

L'assainissement individuel doit avoir lieu selon les dispositions ci-après :

- le traitement commun et l'évacuation des eaux vannes et des eaux ménagères doivent être réalisés par une fosse septique ;
- le traitement et l'évacuation séparée des eaux vannes doivent être réalisés dans les périmètres urbains au moyen de latrines à fosses alternées et ventilées ; et hors des périmètres urbains au moyen de latrines à fosse unique et ventilée ;
- le traitement et l'évacuation séparée des eaux ménagères doivent être réalisés au moyen d'un puits d'infiltration (art.53).

▪ **La loi n° 012-2010/AN du 1er avril 2010, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées**

Cette loi a pour objet de protéger, promouvoir et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées et de garantir le respect de leur dignité intrinsèque. La loi précise les domaines dans lesquelles les personnes handicapées peuvent bénéficier d'avantages, ainsi que les conditions pour accéder à ces avantages. Ces sont les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la communication, de l'intégration sociale, des transports, de l'habitat et du cadre de vie, des sports et des loisirs, de la culture et des arts, de la promotion et de la protection de l'action sociale.

Selon l'article 21 de la loi, « toute construction d'infrastructure publique ou privée devant recevoir du public doit prévoir l'accessibilité des personnes handicapées. Pour les édifices, une rampe d'accès munie de main courante et dont la pente n'excède pas 5% est imposée ». Pour les ouvrages d'assainissement publics ou privés, il y a donc lieu de prévoir ces dispositions afin de faciliter leur utilisation par les personnes en situation de handicap.

1.5.4 Appréciation global du cadre politique, législatif et institutionnel de l'AEPA

Comme on peut le constater, il existe de nombreux documents de politique et de stratégies en lien direct ou indirect avec l'eau et l'assainissement. Il n'existe pas de contradiction entre ces divers documents qui handicaperait la mise en œuvre de l'un ou l'autre ou encore moins, l'atteinte des objectifs en matière d'AEPA. La dynamique de l'approche programme initiée depuis 2006 a positivement impacté le fonctionnement institutionnel et le pilotage du secteur. Le secteur est même considéré comme étant l'un des plus dynamiques au niveau du cadre national de suivi de la SCADD.

Il y a une plus grande affirmation du rôle de l'Etat notamment au niveau déconcentré où un minimum de moyens a été octroyé à toutes les directions régionales en charge de l'eau pour leur permettre de faire face à leur mission régalienne. Des progrès sont par ailleurs observés en matière d'implication des

collectivités locales, de la société civile et du secteur privé. A titre d'exemple grâce au processus des comités régionaux de pilotage du PN-AEPA, on note une meilleure connaissance et reconnaissance de la contribution des ONG notamment au niveau local. Tout ceci a résulté à une meilleure lisibilité et visibilité de l'action publique en matière d'eau et d'assainissement.

Il ressort toutefois des différents rapports d'évaluation que le fonctionnement des comités de pilotage et des revues sectorielles n'a pas été optimale. La fonction "pilotage" n'est véritablement pas assurée et les échanges ne permettent pas d'aboutir à des avancées significatives sur des questions stratégiques (équité, durabilité, décentralisation, reddition des comptes, etc.). Par ailleurs, il apparaît que la participation aux échanges des Administrations déconcentrées, des représentants des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé n'est pas significative.

Le cadre institutionnel a par ailleurs été caractérisé par de fréquents changements de structures et de leurs attributions à tous les niveaux conduisant parfois à la perte de l'information, à la diminution des capacités et aux déficits d'information des administrés sur les missions de leur administration publique. L'ONEA a toutefois été épargné par cette instabilité institutionnelle. Cet avantage couplé avec son autonomie de gestion et la qualité de sa gouvernance lui ont permis de se construire une notoriété qui dépasse les frontières du pays. Son modèle inspire et amène un nombre croissant d'acteurs à proposer une organisation similaire pour l'AEPA en milieu rural.

Au niveau décentralisé le principal problème est relatif à la faible capacité financière des communes à disposer de services techniques compétents et à recruter du personnel qualifié pour gérer l'AEPA et recevoir/capitaliser l'appui-conseil des services techniques de l'Etat

Du côté des PTF on note une meilleure organisation de leur participation au dialogue sectoriel. Ils ont joué un rôle moteur dans le renforcement institutionnel du secteur. La plus belle manifestation de ce processus a été la mise en place de l'ABS en 2010 et d'un panier commun pour accompagner les Réformes sectorielles. Toutefois, ce dialogue sectoriel très dynamique au démarrage du processus de l'approche programme est devenu au fil des années de plus en plus déséquilibré avec une prééminence des PTF. Les fréquents changements institutionnels et de management ainsi que l'affaiblissement structurel de ressources humaines et des capacités managériales au sein de l'administration expliqueraient en grande partie cette situation.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.1 Objectif général du PN-AEUE

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta. Le programme contribue à opérationnaliser les objectifs spécifiques n° 3 et n°5 de la politique nationale de l'eau.

2.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PN-AEUE sont les suivants :

- éradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement;
- assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
- renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

2.1.3 Résultats attendus

Les résultats attendus du PN-AEUE se déclinent comme suit :

- la défécation à l'air libre est éradiquée et les populations adoptent durablement les pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement ;
- l'accès universel et continu aux services d'assainissement est réalisé ;
- les eaux usées et les boues de vidange sont gérées et valorisées dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta est développée ;
- les capacités de financement, de gestion et pilotage du sous-secteur sont renforcées.

2.2 Approches stratégiques

En relation avec les orientations stratégiques définies par la politique nationale de l'eau, le PN AEUE retient les axes stratégiques suivants.

Axe 1 : Assurer le droit d'accès universel à l'assainissement

Cet axe stratégique vise à assurer le droit d'accès universel à l'assainissement sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, au regard de l'ampleur de la pauvreté au plan national et particulièrement en milieu rural. Il s'agira entre autre de :

- mettre fin à la défécation à l'air libre à travers des approches communautaires notamment la stratégie nationale ATPC adoptée par le Burkina Faso ;

- assurer dans toutes les institutions et les lieux publics un service d'assainissement adéquat et durable ;

En milieu rural, la stratégie consiste à améliorer le taux d'accès à un service d'assainissement durable à travers la stimulation des autoréalisations et la mise en place d'une offre technologique diversifiée.

En milieu urbain, outre les autoréalisations et la mise en place d'une palette technologique, il s'agira de procéder également à des réhabilitations et au développement du réseau d'assainissement collectif dans les principales villes du pays afin d'accroître le taux d'accès à un service d'assainissement durable.

Axe 2 : Assurer le financement durable du sous-secteur assainissement

Cet axe stratégique se fonde sur :

- la promotion à grande échelle l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL) ;
- le développement du Partenariat Public Privé en matière d'assainissement ;
- le développement de nouveaux mécanismes de financement endogène.
- le développement de mécanismes pour susciter les autoréalisations.

Axe 3 : Promouvoir la communication pour le changement de comportement

La stratégie de communication sera axée sur le plaidoyer, la communication de proximité et la communication de masse :

- la communication de proximité s'appuiera sur des relais communautaires qui seront préalablement formés et équipés d'outils de communication adaptés à chaque collectivité et qui seront basés sur les approches participatives notamment le SARAR- PHAST et l'approche ATPC harmonisée;
- la communication de masse se fera à travers les radios, télévisions, presses écrites, animations grand public, théâtres forums et d'autres outils innovants.
- l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire pour induire des changements à travers les enfants (Gouvernements scolaires, Clubs de Santé Scolaires) et par entraînement dans les communautés (avec les comités de santé villageois ou communautaires) ;
- le changement à travers l'émulation : il s'agira d'instaurer des prix récompensant les communautés et les personnalités qui se seraient distinguées. Les critères de sélection et la nature du prix à décerner seront définis par les promoteurs et l'instance locale de coordination ou de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie.

Axe 4 : Améliorer les connaissances dans le sous-secteur de l'assainissement

Cet axe consistera à :

- développer et vulgariser la recherche-action dans le domaine d'assainissement ;
- renforcer les capacités en gestion des connaissances, de suivi et d'évaluation ;
- favoriser l'acquisition, l'exploitation et la diffusion de données sur l'assainissement.

Axe 5 : Améliorer le pilotage du sous-secteur assainissement

L'amélioration du pilotage du sous-secteur assainissement, devra se fonder sur les dispositions suivantes :

- la mise en place d'un dispositif institutionnel et juridique efficace, d'un cadre d'intervention unifié et des outils de gestion et de pilotage efficaces. En effet il est nécessaire d'améliorer la coordination entre la DGA, l'ONEA et les directions partenaires (Santé, Education, Environnement, Hydraulique) en la matière afin de mettre à profit les ressources humaines et les compétences de ces dernières en vue d'une plus grande synergie d'intervention.
- la mise en place d'un plan de développement des ressources humaines du sous-secteur assainissement en relation avec les nouveaux objectifs. En ce qui concerne la DGA, l'ONEA et les directions techniques déconcentrées en charge de l'assainissement des eaux usées et excréta, il importe de procéder au renforcement de capacités de ces directions centrales et locales (régionales et provinciales) en les dotant de ressources humaines conséquentes au regard de leurs missions en matière d'assainissement.

La forte implication des communes dans la mise en œuvre du PN AEUE. La Maîtrise d'Ouvrage Communale se voudra effective et dynamique avec les actions suivantes :

- ✓ accélérer la décentralisation effective de l'assainissement (dont le transfert de fonds et la mise à disposition de personnel qualifié en charge du volet assainissement et les appels à propositions) ;
- ✓ renforcer les capacités des communes en matière de mobilisation des ressources à travers les formations ;
- ✓ prévoir des mesures d'accompagnement (formations, élaboration des DAO types) dans le transfert de compétences aux communes à travers l'inscription de lignes budgétaires dans le budget communal;
- ✓ assurer le suivi/accompagnement financier des communes.

2.3 Développement du service d'assainissement

2.3.1 Projections démographiques

En 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants, dont 51,7% de femmes. Cette population était majoritairement, composée de jeunes avec 46,4% ayant moins de 15 ans et 59,1% ayant moins de 20 ans. La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006.

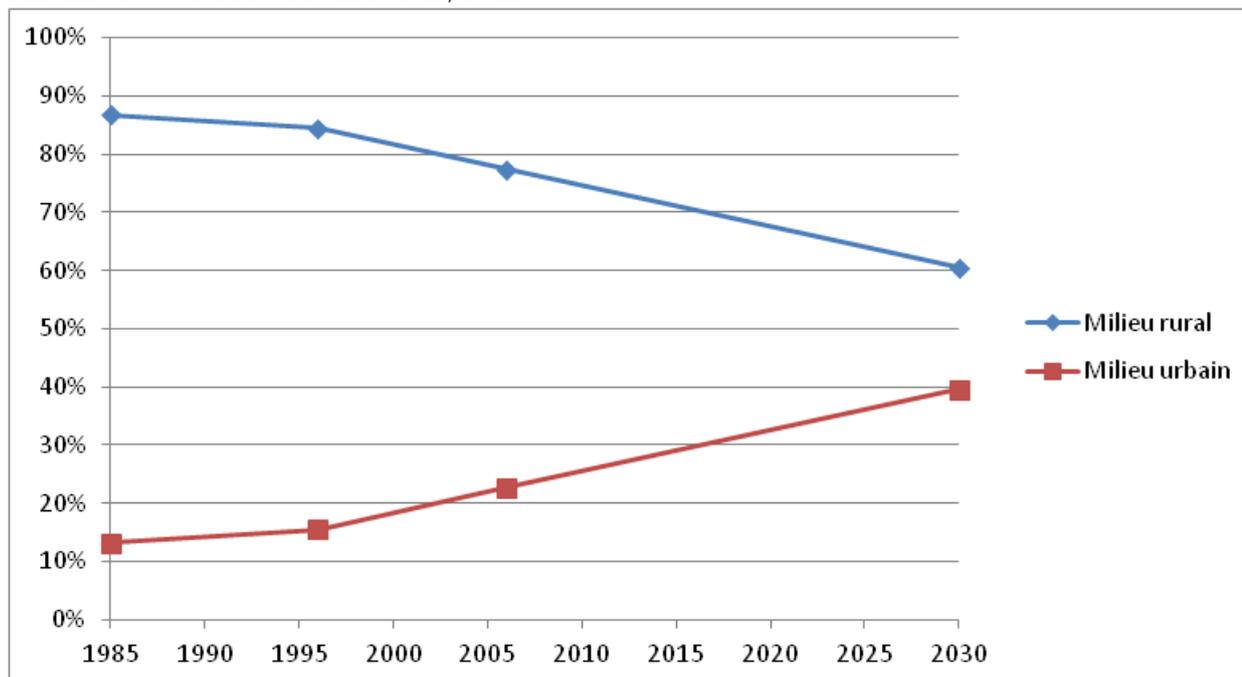
Selon l'INSD, la population urbaine en 2006 était de 22,7% de la population totale et la population rurale était de 77,3%. La proportion de la population rurale est successivement passée de 93,6% en 1975 à 87,3 en 1985 et à 84,5% en 1996. Cette diminution de la proportion de la population rurale se traduit par un accroissement de celle de la population urbaine. Concomitamment, le nombre de villes s'est accru en passant de 2 en 1960 à 5 en 1975, puis 18 en 1985 et 26 en 1996. Depuis 2006 le Burkina Faso compte 49 villes.

Tableau 5 : Population selon le milieu de résidence – 1985-1996-2006

ZONE	1985	1996	2006
Milieu rural	6 912 367	8 711 441	10 835 295
Milieu urbain	1 052 338	1 601 168	3 181 967
Burkina Faso	7 964 705	10 312 609	14 017 262

Source : INSD, Recensements généraux de la population 1985, 1996 et 2006

Tableau 6 : Evolution du ratio rural/urbain



Source ; INSD, Recensements généraux de la population 1985, 1996 et 2006

Conformément au graphique ci-dessus, en 2030, la population serait de 60% en milieu rural et 40% en milieu urbain et devrait se répartir, selon les projections de l'INSD, comme suit :

Tableau 7 : Répartition de la population en 2030

Milieu rural (60%):	17 331 400
Milieu urbain (40%):	11 340 300
Population totale	28 671 700

Source : INSD, Recensements généraux de la population 1985, 1996 et 2006

La configuration socio-spatiale des ménages varie selon que l'on soit en milieu urbain ou rural. Selon la dernière Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) réalisée en 2009 le nombre de personne per ménage se présente comme suit:

Tableau 8 : Hypothèses socio-spatiales de la population

Zone	Nombre moyen de personnes par ménage
Rurale	7,27
Urbaine	5,34

Source : EICVM, 2009

2.3.2 Composantes du programme

2.3.2.1 Milieu rural

L'accès universel à l'Assainissement devra se réaliser graduellement avec des objectifs intermédiaires. Le PN AEUE 2030 est prévu pour se dérouler en quinze ans soit trois phases de cinq ans (2016-2020, 2021-2025, 2026-2030). Il ambitionne, à l'horizon 2030 :

- de mettre fin à la défécation à l'air libre dans 100% des communes rurales ;
- de faire évoluer le taux d'accès à l'assainissement familial de 12% en 2015 à 100% en 2030 ;
- d'augmenter la proportion des ménages disposant de puisards de 0% en 2015 à 100% en 2030 ;
- de promouvoir l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement par 100% des populations ;
- d'équiper 100% des institutions publiques (écoles, CSPS) en ouvrages d'assainissement adéquats (prenant en compte les hommes, les femmes et leur hygiène menstruelle, les personnes handicapées) ;
- de promouvoir l'utilisation, l'entretien et la gestion adéquats des ouvrages d'assainissement dans 100% des institutions publiques et s'assurer des conditions de pérennité ;
- d'équiper 100% des lieux publics en zone rurale (gares, marchés, lieux de culte, ...) en ouvrages d'assainissement (prenant en compte les hommes, les femmes et leur hygiène menstruelle, les personnes handicapées) et s'assurer des conditions de pérennités ;
- de mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidanges.

2.3.2.1.1 Hypothèses de planification

Pour la planification les hypothèses ci-dessous sont considérées:

- **accès à l'assainissement:** Les taux d'accès à l'assainissement familial de 2015 sont considérés comme situation de référence ;
- **définition de l'assainissement :** Seul le concept d' « assainissement amélioré » sera considéré et évalué dans le plan d'action en ce qui concernera le volet familial. Il désignera l'ensemble des ouvrages décrits et qualifiés d'ouvrages améliorés ;
- **Pérennité** qui a été considérée pour la FDAL est **le village administratif** et un village peut être certifié sans que tous les ménages ne disposent d'ouvrages adéquats ;
- la quantification des ouvrages devra tenir compte des ouvrages aux normes, des ouvrages ; à réhabiliter, des autoréalisations et les ouvrages à subventionner pour les pauvres ;
- **0%** de puisards et **12%** de taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural en 2015;
- les actions de réalisations et de réhabilitation se feront prioritairement dans **les villages déclenchés pour l'atteinte de la FDAL.**
- **le nombre moyen** de personnes par ménage est estimé à **7**
- une latrine est dimensionnée pour 10 personnes au maximum

2.3.2.1.2 Quantifications des cibles et actions

En 2015, 12% des populations avaient accès à l'assainissement, soit environ 1,566 million de personnes. Pour atteindre l'accès universel à l'assainissement familial à l'horizon 2030, il est prévu que les 8 653 villages devront atteindre l'état de fin de défécation à l'air libre et 100% de la population en milieu rural soit **17 331 840** personnes devront changer de comportement. En outre 1 943 482 latrines et 2 095 163 puisards seront réalisés.

En ce qui concerne les institutions (écoles, CSPS) et les lieux publics (gars, marchés, lieux de culte), l'état des lieux a révélé un taux d'équipements relativement satisfaisant (63,7% des écoles et 86,9% des CSPS déjà équipés de latrines en 2015). L'objectif sera d'équiper 100% des institutions et lieux publics d'ouvrages d'assainissement adéquats en milieu rural soit la réalisation de 6000 blocs latrines (y compris les réhabilitations).

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition par phase de la planification des actions et des réalisations pour la mise en œuvre du PN-AEUE :

Tableau 9 : Nombre de villages FDAL

Phases	Cible	Nombre de villages par phase	Cumul
2016-2020	30%	2596	2596
2021-2025	80%	4326	6922
2026-2030	100%	1731	8653

Tableau 10 : Nombre de latrines par phase

Phases	Population projetée	Population à desservir	Nombre de ménages	Cible (taux d'accès)	Nombre de latrines à réaliser	Cumul des latrines
2016-2020	14 480 929	3 620 232	517 176	25%	210 342	210 342
2021-2025	16 043 904	12 032 928	1 718 990	75%	992 951	1 203 293
2026-2030	17 331 400	17 331 400	2 475 914	100%	740 189	1 943 482

Tableau 11: Nombre de puisards à réaliser par phase

Phases	Nombre de puisards	Cumul des puisards
2016- 2020	362 023	362 023
2021-2025	992 951	1 354 974
2026-2030	740 189	2 095 163

La répartition par type de latrines, est faite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Répartition par type d'ouvrage et par phase

Phases	Nombre total de Latrines	Nombre de Sanplat amélioré (70%)	Nombre d'Ecosan (15%)	Nombre de VIP Double Fosse (10%)	Nombre de TCM (5%)
2016-2020	210 342	147 239	31 551	21 034	10 517
2021-2025	992 951	695 066	148 943	99 295	49 648
2026-2030	740 189	518 132	111 028	74 019	37 009
TOTAL	1 943 482	1 360 437	291 522	194 348	97 174

Le programme escompte en milieu rural 220 841 autoréalisations soit 11,4% du nombre total de latrines et prévoit une subvention totale d'environ 11% des latrines pour les pauvres soit 215 330 latrines. Les autres ouvrages sont subventionnés à 50% sur la base de la VIP double fosse.

Tableau 13 : Nombre de latrine subventionnées et escomptées par autoréalisation

Horizon	Nombre total de Latrines	Autoréalisation 5% en 2020, 10% en 2025 15% en 2030	Nombre d'ouvrages subventionnés		
			à 100%	à 50%	Total
2016-2020	210 342	10 517	24 978	175 846	199 825
2021-2025	992 951	99 295	111 707	786 417	893 656
2026-2030	740 189	111 029	78 645	553 661	629 160
Total	1 943 482	220 841	215 330	1 515 924	1 722 641

Tableau 14 : Nombre de puisards subventionnées et escomptées par autoréalisation

Horizon	Nombre de puisards	Autoréalisation (5% en 2020, 10% en 2025, 15% en 2030)	Ouvrages subventionnés à 50%
2016-2020	362 023	18 101	343 922
2021-2025	992 951	99 295	893 656
2026-2030	740 189	111 029	629 160
Total	2 095 163	228 425	1 866 738

Tableau 15 : Nombre d'ouvrages dans les institutions et lieux publics

Phase	Ouvrages dans les centres de santé	Ouvrages dans les établissements scolaires	Ouvrages dans les lieux publics	Total
2016-2020	300	1200	500	2000
2021-2025	300	1200	500	2000
2026-2030	300	1200	500	2000
Total	900	3600	1500	6000

A travers des actions d'IMS, le programme AEUE va promouvoir l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement par au moins 100% des populations. Les pratiques clés d'hygiène et d'assainissement ciblées concernent :

- le lavage des mains au savon au moment critique (avant de manger, après l'utilisation de toilette...);
- l'entretien hygiénique des latrines ;
- l'utilisation hygiénique des latrines ;
- l'hygiène alimentaire ;
- l'hygiène du cadre de vie ;
- l'utilisation et la protection des sources d'eau potable, le transport et la conservation hygiénique de l'eau de boisson

En 2030, **17 331 400** personnes auront adopté ces pratiques clés. A la fin de chaque phase, une enquête nationale permettra d'évaluer l'atteinte des cibles. Cependant il est nécessaire de réaliser une situation référence en la matière au démarrage du programme.

Tableau 16 : Nombre de personnes ayant adoptées de bonne pratique par phase

Horizon	Population projetée	cible	population ayant adoptée de bonne pratique par phase	Cumul de population ayant adoptée de bonne pratique
2016-2020	14 480 929	30%	4 344 279	4 344 279
2021-2025	16 043 904	70%	6 886 454	11 230 733
2026-2030	17 331 400	100%	6 100 667	17 331 400

2.3.2.1.3 Coût prévisionnel des investissements

Les hypothèses formulées ci-dessus permettent de calculer les coûts globaux des investissements en hygiènes et assainissement par phase, par région, rapportés à une personne pour le Burkina Faso.

Tableau 17 : Coûts par action et par phase pour le milieu rural

Actions	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Coût total (milliers)
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	38 056 995	56 046 078	23 529 368	117 632 441
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	72 331 910	276 576 470	207 022 030	555 930 410
Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	16 435 266	16 424 267	16 407 766	49 267 299
Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	3 688 723	3 688 723	3 688 722	11 066 168
Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	770 542	353 792	328 667	1 453 001
TOTAL	131 283 436	353 089 330	250 976 553	735 349 319

Le coût des investissements des activités « Soft » (IEC, renforcement de capacités, situation de référence ...) y compris les études, contrôle et recherches (2% du coût des réalisations physiques en milieu rural) s'élève à **182 040 909 000 Francs CFA**. Le coût des investissements en matière de réalisations physiques s'élève à **553 308 410 000 F CFA**

Le coût global du programme pour le milieu rural s'élève à **735 349 319 000 Francs CFA**.

Tableau 18 : Coûts des réalisations physiques par phase

Horizon	Population rurale	Taux d'accès	Population desservie	Nbre de latrines familiales	Nbre de puissards	Blocs de latrines 4 postes	Nbre de blocs à réaliser	Coût total (en milliers)
2016-2020	14 480 929	25%	3 620 232	210 342	362 023	1000	1000	70 194 910
2021-2025	16043904	75%	12 032 928	992 951	992 951	1000	1000	276 311 470
2026-2030	17 331 400	100%	17 331 400	740 189	740 189	1000	1000	206 802 030
Total coût investissement			17 331 400	1943 482	2 095 163	3000	3000	553 308 410

2.3.2.1.4 Stratégies de mise en œuvre

Tout comme pour le PN-AEPA 2015, le PN-AEUE 2030 reste le cadre programmatique national pour le développement du sous-secteur de l'AEUE mais doit être en harmonie avec la nouvelle politique de l'eau qui veut que : « La réalisation de l'accès à l'assainissement des Eaux Usées et Excreta (AEUE) applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités ».

A la différence de l'approche classique de développement (traduite par la satisfaction des besoins essentiels), l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) reconnaît les besoins fondamentaux des personnes comme étant des droits universels dont ils sont détenteurs. Ceux-ci deviennent des acteurs clés dans leur propre développement, plutôt que des bénéficiaires passifs de biens et de services. Cette approche les renforce considérablement dans leurs revendications. L'État a l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme relatifs à l'eau et à l'assainissement. L'ambition de l'AFDH est de renforcer à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs obligations. Par essence, l'AFDH applique les principes de non-discrimination et d'universalité des droits et donc met l'accent sur les groupes marginalisés, défavorisés et exclus. Pour la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement, les Nations Unies ont défini 5 principes clés qui doivent guider les actions des différentes parties prenantes : 1) la non-discrimination et l'équité ; 2) l'accès à l'information et la transparence ; 3) la participation et l'inclusion ; 4) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques ; 5) la durabilité et la non-régression. L'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doit contribuer à assurer ou à améliorer la prise en compte des 5 principes de l'AFDH dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation en matière d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta. Pour ce faire, les interventions visant à promouvoir l'AFDH dans le secteur pourront s'appuyer sur les quatre propositions d'axes opérationnels interdépendants et complémentaires :

- la formation des débiteurs d'obligations et des détenteurs de droits sur l'AFDH ;
- la supervision et le suivi-évaluation de l'application de l'AFDH au sein des projets et programmes d'assainissement ;
- le développement des outils et de méthodes nécessaires pour mettre en œuvre les droits humains au niveau local ;
- l'appui aux actions concrètes de promotion des droits humains.

2.3.2.1.4.1 La promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par la communauté (ATPC) adopté par le Burkina Faso

L'un des principaux objectifs de ce programme est de mettre fin à la défécation à l'air libre, et toutes les approches communautaires qui seront mise en œuvre doivent s'inscrire dans ce sens. Ainsi, l'ATPC harmonisée dont le but principal est la fin de la défécation à l'air est vivement recommandé. Cette approche sera utilisée comme levier et porte d'entrée pour susciter l'engagement des communautés et accélérer la Fin de la Défécation à l'Air Libre. Par conséquent, les activités d'Intermédiation sociale (IMS), le développement des infrastructures c'est à dire les actions de réhabilitation et de nouvelles réalisations d'ouvrages d'assainissement durant les quinze prochaines années seront prioritairement envisagées dans les villages où des approches communautaires ont été déroulées et ayant suscité l'engagement des communautés. La mise en œuvre de l'ATPC tiendra compte de deux éléments fondamentaux pour atteindre les objectifs :

- les réalités et les facteurs socioculturels des zones d'intervention ;
- le faible niveau de vie des communautés.

2.3.2.1.4.2 Le développement de l'IMS

L'objectif visé par les campagnes d'IMS est d'informer les populations sur les enjeux des programmes d'assainissement, d'avoir leur adhésion et d'améliorer l'image du service d'assainissement. Le guide d'intermédiation sociale en AEUE constituera le principal document de référence des actions d'IMS.

2.3.2.1.4.3 La promotion des autoréalisations

L'objectif de cette stratégie est d'amener les différents ménages en milieu rural et urbain à prendre en charge et ceci de façon systématique, l'acquisition de leurs propres ouvrages d'assainissement. Des campagnes de plaidoyer et d'informations seront conçues et déroulées à travers les médias dédiés pour informer les populations sur les possibilités d'accompagnement pour la réalisation de leurs ouvrages. Ces populations appelées «champions de l'assainissement» seront identifiées et suivies dans leur réalisation pour servir de modèles aux autres acteurs.

2.3.2.1.4.4 La promotion d'une palette variée d'options technologiques évolutives et durables adaptées au contexte local

Cette approche consistera à développer et à adopter des technologies appropriées en termes de construction (matériaux locaux et techniques locales) et surtout d'exploitation en minimisant autant que possible les charges et en optimisant la valorisation et le recyclage des déchets et la réutilisation des eaux usées. Un document opérationnel sera élaboré et vulgarisé à cet effet.

2.3.2.1.4.5 L'accès des pauvres aux services d'assainissement

Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables et aux pauvres à travers une subvention totale pour les réalisations de leurs ouvrages d'assainissement. Pour ce faire des lignes directrices d'identification et de ciblage des pauvres et vulnérables ont été intégrées dans le guide d'élaboration des Plans Communaux de Développement en matière d'Eau Potable et d'Assainissement (PCD-AEPA).

2.3.2.1.4.6 Le développement de l'offre de service d'assainissement

L'offre de service d'assainissement pourrait s'améliorer par :

- l'organisation et le renforcement des capacités des opérateurs privés intervenant sur la filière de l'assainissement (maçons, gestionnaires des latrines publiques, vidangeurs etc.) ;
- la promotion du partenariat public privé pour le développement et la gestion des infrastructures d'assainissement ;
- la promotion de l'intercommunalité pour le développement des services d'assainissement (collaboration entre plusieurs communes pour mettre en place/gérer des systèmes d'assainissement ou des ressources humaines...).

2.3.2.1.4.7 Le renforcement de la collaboration intersectorielle

Entre le Ministère de l'Eau et de l'assainissement et ceux de la santé et de l'éducation autour de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement. L'idée est de rompre les interventions isolées dont les impacts ne sont guère significatifs et s'engager dans une action soutenue et continue de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dont les impacts seront plus importants grâce à la fédération des efforts

et à l'harmonisation des interventions.

2.3.2.2 Milieu urbain

Comme pour le milieu rural, l'accès universel à l'assainissement en milieu urbain devra se réaliser progressivement sur les quinze (15) années du programme en phases de cinq ans (2016-2020, 2021-2025, 2026-2030). Le PN-AEUE vise en milieu urbain à:

- mettre fin à la défécation à l'air libre dans 100% des secteurs dans les communes urbaines ;
- faire évoluer le taux d'accès à l'assainissement familial de 34,2% en 2015 à 100% en 2030
- augmenter la proportion des ménages disposant de puisards de 40% en 2015 à 100% en 2030
- augmenter la proportion des ménages raccordés au réseau d'assainissement de 0,09% à 0,5% en 2030 par le raccordement de 4 150 ménages supplémentaires ;
- réaliser 155 Km de réseau d'assainissement collectif à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et 230 Km de réseau semi-collectif dans 10 villes secondaires ;
- équiper 100% des institutions publiques (écoles, CSPS) en ouvrages d'assainissement adéquats en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories sociales ;
- promouvoir l'utilisation, l'entretien et la gestion adéquats des ouvrages d'assainissement dans 100% des institutions publiques et en s'assurant des conditions de pérennité;
- équiper 100% des lieux publics en zone urbaine (gares, marchés, lieux de culte, ...) en ouvrages d'assainissement en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories sociales et en s'assurant des conditions de pérennité;
- mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidange par l'extension et/ou la réalisation de 14 STEP et 34 Stations de Traitement des Boues de Vidange.

2.3.2.2.1 Hypothèses de planification

Pour la planification les hypothèses ci-dessous sont considérées:

- **accès à l'assainissement:** Les taux d'accès à l'assainissement familial de 2015 sont considérés comme situation de référence ;
- **définition de l'assainissement :** Seul le concept d'« assainissement amélioré » sera considéré et évalué dans le plan d'action en ce qui concerne le volet familial. Il désignera l'ensemble des ouvrages décrits et qualifiés d'ouvrages améliorés ;
- l'entité qui a été considérée pour la FDAL est le secteur qui peut être certifié sans que tous les ménages ne disposent d'ouvrages adéquats ;
- la quantification des ouvrages devra tenir compte des ouvrages aux normes, des ouvrages à réhabiliter, des autoréalisations et les ouvrages à subventionner pour les pauvres ;
- 34,2% de taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain ;
- 40% de ménages en milieu urbain disposent de puisards ;
- le nombre moyen de personne par ménage est estimé à 5 ;
- une latrine est dimensionnée pour 10 personnes au maximum.

2.3.2.2.2 Quantifications et cibles des actions

En 2015, 34,2% des populations avaient accès à l'assainissement, soit 1 648 947 personnes.

Pour atteindre l'accès universel à l'assainissement familial à l'horizon 2030, il est prévu que 76 centres urbains (56 centres actuels et 20 nouveaux centres) atteignent le stade de fin de défécation à l'air libre. Il est aussi prévu la réalisation d'ouvrages d'assainissement autonomes dont le nombre est estimé à 972 275 latrines, 680 593 puisards et 4 150 raccordements au réseau d'assainissement collectif.

En ce qui concerne les institutions (écoles, centre de santé) et les lieux publics (gares, marchés, lieux de culte, etc.) l'état des lieux a révélé un taux d'équipements de ces institutions et lieux publics relativement satisfaisant en milieu urbain. L'objectif sera d'équiper 100% des institutions et lieux publics d'ouvrages d'assainissement adéquats en milieu urbain soit la réalisation de 8 680 blocs latrines (les réhabilitations y compris).

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition par phase de la planification des actions et des réalisations pour la mise en œuvre du PN-AEUE en milieu urbain:

Tableau 19 : Nombre de secteurs FDAL par phase

Phases	Cible	Nombre de secteurs	Cumul
2016-2020	30%	129	129
2021-2025	80%	215	344
2026-2030	100%	86	430

Tableau 20 : Nombre de latrines par phase

Phases	Population projetée	Population à desservir	Nombre de ménages	Cible (taux d'accès)	Nombre de latrines à réaliser	Cumul des latrines
2016-2020	7 008 229	3 854 526	727 269	55%	249 899	249 899
2021-2025	8 991 033	7 192 802	1 357 132	80%	326 900	576 799
2026-2030	11 340 300	11 340 300	2 139 679	100%	395 476	972 275

Tableau 21 : Nombre de puisards par phase

Phases	Nombre de puisards	Cumul des puisards
2016- 2020	174 929	174 929
2021-2025	228 830	403 759
2026-2030	276 834	680 593

Pour raccorder les ménages, 340 Km de réseau d'assainissement collectif et semi collectif sont prévus à Ouagadougou, Bobo et dans 10 centres secondaires ainsi que la réalisation ou l'extension de 14 Stations d'Épuration (STEP) des eaux usées. Pour la prise en compte de la problématique sur la gestion des boues de vidange, il est prévu la réalisation de 34 Stations de Traitement des Boues de Vidange dans 31 communes urbaines.

Tableau 22 : Réseaux, raccordements, STEP et STBV à réaliser par phase

Phases	Réseau d'assainissement (Km)	Nombre de raccordement au réseau d'assainissement collectif	STEP/Extension	STBV Extension
2016- 2020	50	600	1	7
2021-2025	160	1325	6	11
2026-2030	130	2225	7	16
Total	340	4150	14	34

La répartition par type de latrines, est faite dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : Répartition par type d'ouvrage et par phase

Phase	Nombre total de latrines	Nombre de réhabilitation	VIP double fosse	Nombre de VIP une fosse avec dalle amovible	Nombre de Sanplat Améliorée	Nombre de Latrines Ecosan	Nombre de TCM
2016-2020	249 899	124 950	49 980	24 990	24 990	12 495	12 495
2021-2025	326 900	163 450	65 380	32 690	32 690	16 345	16 345
2026-2030	395 476	197 738	79 095	39 548	39 548	19 774	19 774
Total	972 275	486 138	194 455	97 228	97 228	48 614	48 614

Le programme escompte en milieu urbain 104 506 autoréalisations et prévoit une subvention totale pour 2% de pauvres soit 19 446 latrines

Tableau 24 : Taux de subvention par type d'ouvrages

Type de latrines	Réhabilitations	VIP double fosse	VIP une Fosse	Sanplat amélioré	Ecosan	TCM
Taux de la subvention	54%	59%	58%	70%	52%	27%

Tableau 25 : Nombre de latrines escomptées par autoréalisation et par subvention

Horizon	Nombre total de Latrines	Autoréalisation 10% en 2020, 20% en 2025 30% en 2030	ouvrages totalement subventionnés (2%)	Ouvrages subventionnés partiellement
2016-2020	249 899	12 495	4 998	232 406
2021-2025	326 900	32 690	6 538	287 672
2026-2030	395 476	59 321	7 910	328 245
Total	972 275	104 506	19 446	848 323

Tableau 26 : Nombre de puisards auto réalisés et subventionnés

Phases	Nombre de puisards	Autoréalisation (10%)	Puisards totalement subventionnés (2%)	Puisards partiellement subventionnés
2016-2020	174 929	17 493	3 499	153 938
2021-2025	228 830	22 883	4 577	201 370
2026-2030	276 834	27 683	5 537	243 614
Total	680 593	68 059	13 612	598 922

Tableau 27 : Nombre d'ouvrages dans les institutions et lieux publics

Phase	Ouvrages dans les centres de santé	Ouvrages dans les établissements scolaires	Ouvrages dans les lieux publics	Total
2016-2020	344	2064	1032	3440

2021-2025	275	1645	825	2745
2026-2030	250	1497	748	2495
Total	869	5206	2605	8680

Tout comme en milieu rural, le programme AEUE va promouvoir l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement par au moins 100% des populations en milieu urbain. En 2030, **11 340 300** personnes auront adopté les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. A la fin de chaque phase, une enquête nationale permettra d'évaluer l'atteinte des cibles. Cependant il est nécessaire de réaliser une situation référence en la matière au démarrage du programme.

Tableau 28 : Nombre de personnes ayant adopté de bonnes pratiques par phase

Phases	Population projetée	cible	population ayant adoptée de bonnes pratiques	cumul de population ayant adoptée de bonnes pratiques
2016-2020	7 008 229	30%	2 102 469	2 102 469
2021-2025	8 991 033	70%	4 191 254	6 293 723
2026-2030	11 340 300	100%	5 046 577	11 340 300

2.3.2.2.3 Coût prévisionnel des investissements

Les hypothèses formulées ci-dessus permettent de calculer les coûts globaux des investissements en hygiène et assainissement par phase, par région, rapportés à une personne pour le milieu urbain.

Tableau 29 : Coût des investissements par activité et par phase

Activité	REALISATIONS PHYSIQUES				COUT INVESTISSEMENT (EN MILLIERS DE FCFA)			
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	TOTAL	2016-2020	2021-2025	2026-2030	TOTAL
Latrines familiales	249 899	326 900	395 476	972 275	53 310 540	70 478 075	85 221 700	209 010 315
Puisards	174 929	228 830	276 834	680 593	32 110 302	42 450 748	51 331 210	125 892 260
Latrines communautaires	3 440	2 745	2 495	8 680	6 880 000	5 490 000	4 990 000	17 360 000
Réseau d'assainissement (Km)	50	160	130	340	5 000 000	10 500 000	9 250 000	24 750 000
Raccordements	600	1 325	2 225	4 150	900 000	1 362 500	1 812 500	4 075 000
STEP/Extension	1	6	7	14	3 000 000	8 000 000	11 000 000	22 000 000
STBV/Extension	7	11	16	34	5 500 000	9 000 000	12 250 000	26 750 000
Coût ingénierie sociale/Etudes					9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000
Coût renforcement des capacités					2 238 000	3 800 000	5 300 000	11 338 000
Coût d'exploitation					485 000	720 000	995 000	2 200 000
TOTAL ONEA					119 256 342	164 176 323	197 162 910	480 595 575

Tableau 30 : Coûts par action et par phase pour le milieu urbain

Actions	Phase1	Phase 2	Phase 3	Coût total (milliers)
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et	9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000

d'assainissement en milieu urbain				
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	109 423 842	151 801 323	182 150 410	443 375 575
Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	PM	PM	PM	PM
Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	PM	PM	PM	PM
Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	PM	PM	PM	PM
TOTAL	119 256 342	164 176 323	197 162 910	480 595 575

Le coût des investissements des activités «Soft» (**ingénierie sociale, études, renforcement des capacités exploitation du réseau**) s'élève à **50 758 000 000 Francs CFA**.

Le coût des investissements en matière de réalisations physiques s'élève à **429 837 575 000 F CFA**

Le coût global du programme pour le milieu urbain s'élève à **480 595 575 000** .

2.3.2.2.4 Stratégie de mise en œuvre

2.3.2.2.4.1 La promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) adapté en milieu urbain

En milieu urbain, l'un des principaux objectifs de ce programme est de mettre fin à la défécation à l'air libre. L'approche communautaire ATPC harmonisée, déjà utilisée en milieu rural pour cet objectif a permis d'atteindre des résultats considérables. Par conséquent, l'ONEA prévoit de s'approprier cette approche tout en l'adaptant pour le milieu urbain et s'assurer que toutes les approches communautaires qui seront mises en œuvre s'inscrivent dans ce sens. Les activités d'IMS, le développement des infrastructures d'assainissement durant les quinze prochaines années seront prioritairement envisagées dans les secteurs des villes où les communautés sont organisées et dynamiques afin de créer le besoin chez les secteurs et les villes voisins.

La mise en œuvre de cette approche communautaire tiendra compte de trois éléments fondamentaux pour atteindre ses objectifs :

- la définition et la délimitation des secteurs dans les villes urbaines ;
- les facteurs socioculturels des zones d'intervention;
- le faible niveau de vie des communautés.

2.3.2.2.4.2 Le développement de l'IMS

L'objectif visé par les campagnes d'IMS est d'informer les populations sur les enjeux des programmes d'assainissement, d'avoir leur adhésion, de susciter la demande en ouvrage d'assainissement et d'améliorer l'image du service d'assainissement. Pour le milieu urbain, un guide d'intermédiation sociale en AEUE pourrait s'inspirer de celui du milieu rural.

2.3.2.2.4.2 La promotion des autoréalisations :

L'objectif de cette stratégie est d'amener les différents ménages en milieu urbain à prendre en charge et ceci de façon systématique, l'acquisition de leurs propres ouvrages d'assainissement. Des campagnes de plaidoyer et d'informations seront conçues et déroulées à travers les médias indiqués pour informer les populations sur les possibilités d'accompagnement dans la réalisation de leurs ouvrages. Le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme et les services domaniaux pourraient être sollicités pour promouvoir cette stratégie auprès des demandeurs de permis urbains d'habiter. Les ménages engagés dans l'autoréalisation appelés «champions de l'assainissement» seront identifiés et suivis dans leur réalisation pour servir de modèles aux autres.

2.3.2.2.4.4 La promotion d'une palette variée d'options technologiques évolutives et durables adaptées au contexte local :

Cette approche consistera à développer et adopter des technologies appropriées en termes de construction (matériaux locaux et techniques locales) et surtout d'exploitation en minimisant autant que possible les charges et en optimisant la valorisation et le recyclage des déchets et la réutilisation des eaux usées. Un document opérationnel sera élaboré et vulgarisé à cet effet.

2.3.2.2.4.5 L'accès des pauvres aux services d'assainissement

Tout comme en milieu rural, une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables et aux pauvres à travers une subvention totale pour la réalisation de leurs ouvrages d'assainissement. Pour ce faire un document définissant les lignes directrices d'identification et de ciblage des pauvres et groupes vulnérables sera élaboré.

2.3.2.2.4.6 Le développement de l'assainissement collectif

En milieu urbain, il est de plus en plus urgent d'améliorer le niveau de service d'assainissement en passant de l'assainissement autonome à l'assainissement semi-collectif ou collectif au vu de la densification des habitats dans certaines zones et de la consommation de plus en plus croissante de l'eau potable. C'est ainsi que ce programme verra la réalisation de réseaux d'assainissement semi-collectifs dans certains centres secondaires et une extension du réseau dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Les populations prendront totalement en charge leur raccordement à ces réseaux d'assainissement une fois réalisés.

2.3.2.2.4.7 Gestion des boues de vidange

Le programme ambitionne de mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidanges en milieu urbain. Cela sera matérialisé par l'extension ou la réalisation de Stations d'Épuration (STEP) qui recevront les effluents des réseaux d'assainissements semi-collectifs et/ou collectifs et de Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) au niveau desquelles seront dépotées les boues issues des ouvrages d'assainissement autonome. Ces eaux usées traitées et les boues minéralisées pourraient être réutilisées dans les systèmes de production végétale dans la dynamique de l'économie verte. Le projet de production du biogaz à partir des boues de vidange participe de cette dynamique.

2.3.2.2.4.8 La prise en compte des zones d'habitat informel

L'adoption de l'approche fondée sur les droits humains suppose que l'Etat doit mettre tout en œuvre pour satisfaire le droit des populations à l'assainissement et cela sans aucune exception. Aussi des

solutions devront être proposées afin que les populations vivant dans les zones d'habitat informel bénéficient aussi des services d'assainissement adaptés à leurs conditions.

2.4 Mesures d'accompagnement pour le développement du service

Les mesures d'accompagnement sont indispensables à l'atteinte des objectifs du programme. Toutes les interventions du sous-secteur de l'assainissement s'inscriront dans un Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA). L'existence du CUCA permettra d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions. Fondé sur la responsabilisation des partenaires (Etat, société civile, collectivités territoriales, PTF, ONG/associations, du secteur privé, communautés), il sera un cadre fédérateur de synergies, d'efficacité, et encouragera les initiatives dans leur diversité.

Le "Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA)" sera donc une composante essentielle du programme qui comprend : (i) la coordination/concertation (ii) le renforcement des capacités des acteurs (iii) les études, (v) la mise en place des activités de communication, de publicité et de plaidoyer et (iv) le suivi-évaluation.

2.5 Actions et Produits attendus

Conformément aux objectifs du PNAEUE, les actions et produits attendus ont été définis et se résument comme suit :

Tableau 31 : Actions et résultats attendus

Actions	Produits	Activités
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des villages administratifs	Pré déclenchement des villages administratifs
		Déclenchement des villages administratifs
		Post déclenchement (suivi évaluation et certification)
	Les communautés en milieu rural ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums),
		Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux)
		Vulgariser les stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours)
Vulgariser les stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre		
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des secteurs urbains	Campagne de communication pour le changement de comportement à travers les outils SARAR/PHAST
		Adaptation et mise en œuvre de l'ATPC dans les secteurs urbains
	Les communautés en milieu urbain ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums),
		Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux)
		Vulgariser les stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours)
		Vulgariser les stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre

Actions	Produits	Activités
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	Le développement de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance
		Intermédiation sociale intégrant le guide IMS AEUE
		Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome
		Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome
	Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Intermédiation sociale (PHA)
		Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome
		Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome
	La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural	Finalisation et mise en œuvre des outils existants en l'adaptant aux principes d'accès durable à l'assainissement, d'équité avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ;
		Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle
		Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion
Formation des acteurs communaux sur le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement		
Organisation des campagnes d'information/sensibilisation des communes sur l'intercommunalité, les dispositions légales et réglementaires, leurs importances pour le développement local et l'incitation des communes à la mutualisation pour la gestion du service public d'assainissement ;		
Suivi et évaluation des processus d'intercommunalités mis en place pour vérifier leurs fonctionnalités et leurs efficacités d'actions.		
	Le développement de l'assainissement autonome familial est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance

Actions	Produits	Activités	
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain		Intermédiation sociale intégrant le guide IMS AEUE	
		Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome familial	
		Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome familial	
	Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	Intermédiation sociale (PHA)
		Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome public	Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome public
		Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome public	
	Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	Intermédiation sociale en matière d'AEUE
		Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement collectif (Extension de réseau, Mini-réseaux, raccordements, STEP et STBV)	
	La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée en milieu urbain	Exploitation	
		Finalisation et mise en œuvre des outils existants en l'adaptant aux principes d'accès durable à l'assainissement, d'équité avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ;	
		Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle	
		Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion	
		Formation des acteurs communaux sur le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement	
			Organisation des campagnes d'information/sensibilisation des communes sur l'intercommunalité, les dispositions légales et réglementaires, leurs importances pour le développement local et l'incitation des communes à la mutualisation pour la gestion du service public d'assainissement ;

Actions	Produits	Activités
		Suivi et évaluation des processus d'intercommunalités mis en place pour vérifier leurs fonctionnalités et leurs efficacités d'actions.
Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée	Analyse des acteurs et pratiques sur les différents maillons de la chaîne de l'assainissement
		Elaboration d'une stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement
		Structuration (textes règlementaires, base de données, appui-conseil) efficace de la vidange manuelle/mécanique et du dépotage des boues de vidange
	Développement du business (PPP) autour de l'AEUE, en particulier la valorisation des sous-produits de l'assainissement	
Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal	Mise en œuvre du cadre de gestion environnementale	
Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excreta.	La recherche orientée et appliquée à l'assainissement est promue à travers des thématiques pertinentes	Identification des besoins ou axes de recherche
		Conduite de la recherche sur les thématiques identifiées avec focus sur les idées de concours d'innovation (faible coûts, durabilité et prenant en compte le genre)
	Les produits de la recherche améliorent les technologies d'assainissement et de gestion des eaux usées et excreta	Vulgariser l'utilisation des résultats et produits de la recherche
	Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière	Conduite de la recherche sur les thématiques identifiées avec focus sur les idées de concours d'innovation (faible coûts, durabilité et prenant en compte le genre)
Vulgariser l'utilisation des résultats et produits de la recherche		
Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées	Promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL)
		Développement du Partenariat Public Privé en matière d'assainissement

Actions	Produits	Activités
		Développement de nouveaux mécanismes de financement endogène (micro crédits, crédits- bail)
		Développement d'une stratégie de mobilisation de ressources extérieures pour la mise en œuvre du programme (Plaidoyer auprès des PTF, tables rondes des bailleurs de fonds)
	La mise en œuvre du programme est encadrée par des textes juridiques et réglementaires adéquats	Adoption des textes réglementaires sur les normes, critères et indicateurs en matière d'AEUE
	Une part de plus en plus importante de l'assainissement familial est réalisée sur fonds propres des ménages.	Identification, suivi et médiatisation des "champions d'assainissement"
	Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance	Mise en œuvre de l'arrêté d'application du transfert des compétences et ressources
	Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance	Elaboration et mise en œuvre en lien avec le programme gouvernance, des actions de renforcement de capacités des acteurs du sous-secteur assainissement : Etat, CT, ONG/Associations, privés
	La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires est assurée à travers le CUCA	opérationnalisation dans le volet assainissement, en synergie avec le programme gouvernance des outils de programmation et de suivi-évaluation
		Elaboration d'un système de monitoring des principes de l'AFDH dans le cycle de réalisation des ouvrages y compris évaluation de l'accès des pauvres aux services d'assainissement
		Revue conjointes annuelles du secteur de l'AEUE/Suivi/Evaluation
		Elaboration d'une situation de référence et mise en place d'une Base de données fiable et actualisée / Portail internet en synergie avec le programme gouvernance

3. CADRE LOGIQUE

Le tableau suivant présente le cadre logique du PN AEUE.

Tableau 32 : Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Général	Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta	Indicateur 1 : Taux de prévalence des maladies diarrhéiques Indicateur 2 : Proportion d'ouvrages d'assainissement familial réalisées entièrement sans subvention publique	I1 : Statistiques du Ministère de la Santé I2 : Rapports annuels du PN-AEUE ou enquêtes périodiques	Les actions menées dans le cadre du programme amèneront les populations à adopter les bonnes pratiques propices à leur santé et à prendre charge le financement de leurs installations privées
Objectifs Spécifique 1	Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement et d'adoption pérenne de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	Proportion de villages et secteurs qui demeurent FDAL après leur certification	Rapport d'enquête à la fin de chaque phase	Les communautés adhèrent aux messages de sensibilisation
Résultat	R11 La défécation à l'air libre est éradiquée et les populations adoptent durablement les pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1 : Proportion de villages et secteurs certifiés FDAL I2 : Proportion de populations ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1 : Rapports bilan annuels du PN AEUE I2 : Rapport d'enquête à la fin de chaque phase	Les communautés adhèrent aux messages de sensibilisation
Actions	A11.1 Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	I1 : Proportion de villages certifiés FDAL I2 : Proportion de populations rurales ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1 : Rapports bilan annuels du PN AEUE I2 : Rapport d'enquête à la fin de chaque phase	Les communautés adhèrent aux messages de sensibilisation
	A112 Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	I1 : Proportion de secteurs certifiés FDAL I2 : Proportion de populations urbaines ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1 : Rapports bilan annuels du PN AEUE I2 : Rapports d'enquête à la fin de chaque phase	Les communautés adhèrent aux messages de sensibilisation

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs Spécifique 2	OS 2 : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	<p>I1 : Proportion de ménages vulnérables parmi ceux bénéficiant de subventions publiques pour l'assainissement</p> <p>I2 : Proportion de toilettes dans les institutions et lieux publics qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des personnes handicapées</p> <p>I3 : Proportion des ouvrages bien entretenus dans les institutions et lieux publics lieux publics</p>	Rapports bilan annuels du PN AEUE et/ou Rapports d'enquête à la fin de chaque phase	Il sera possible de disposer de statistiques, à un coût raisonnable, sur les ménages vulnérables de chaque communauté
Résultat	R21 : Un accès universel et continu aux services d'assainissement est réalisé.	<p>I1 : Taux d'accès à l'assainissement familial</p> <p>I2 : Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics</p> <p>I3 : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics</p>	Rapports bilan annuels du PN AEUE	
Actions	A211 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	<p>I1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural</p> <p>I2 : Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics en milieu rural</p> <p>I3 : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics en milieu rural</p>	Rapports bilan annuels du PN AEUE	
	A212 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	<p>I1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain</p> <p>I2 : Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics en milieu urbain</p> <p>I3 : Taux de fonctionnalité des ouvrages</p>	Rapports bilan annuels du PN AEUE	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
		d'assainissement dans les institutions et lieux publics en milieu urbain I4 : Taux de connexion au réseau d'assainissement collectif ou semi-collectif en milieu urbain		
Objectif spécifique 3	OS 3 : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	I.1 Nombre d'emplois directs générés par la valorisation des produits de l'assainissement I.2 Niveau d'utilisation des stations de traitement par rapport à leur capacité nominale	Enquêtes en fin de chaque phase Rapports d'exploitation des stations de traitement	Les activités de sensibilisation permettront de lever les barrières socio-culturelles
Résultat	R31 Les eaux usées et les boues de vidange sont gérées et valorisées dans une perspective de protection environnementale et sociale	I1 : Proportion de villes disposant de sites de dépotage règlementaires I2 : Proportion d'industriels respectant les normes de rejet I3 : Taux de valorisation des boues de vidange et eaux usées issues des stations de traitement.	Rapports bilan annuels du PN AEUE	
Actions	A311 Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	Niveau d'application de la stratégie nationale de gestion et de valorisation des boues de vidange et des eaux usées	Rapports bilan annuels du PN AEUE	
Objectif Spécifique 4	Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques	Proportion de projets/programmes sectoriels qui valorisent les innovations issues de la recherche	Rapport d'activités des projets et programmes sectoriels	Il existe un potentiel d'amélioration de l'offre technologique et des pratiques en tenant compte du contexte local
Résultats	R41 : La recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta est développée.	Nombre d'innovations proposées par la recherche	Rapports d'activités des projets de recherche	
Actions	A411 : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excreta.	Taux de réalisation des projets de recherche engagés	Rapports d'activités des projets de recherche	
Objectif Spécifique 5	OS5 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	I1 : Taux d'exécution financière du budget du PN-AEUE I2 : Proportion du budget public du PN-AEUE	Rapports bilan annuels du PN AEUE	volonté politique de réforme du sous-secteur sera maintenue

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
		exécuté par les communes		
Résultats	R51 : Les capacités de financement, de gestion et pilotage du sous-secteur sont renforcées	I1 : Taux de mobilisation des financements du PN-AEUE I2 : Taux d'exécution financière des budgets communaux AEUE	Rapports bilan annuels du PN AEUE	
Actions	A511 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	I1 : Taux de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités sous-sectorielles I2 : Taux de renseignement de la matrice de suivi-évaluation du sous-secteur		

4. PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le PN AEUE est prévu pour se dérouler en quinze ans soit trois phases de cinq ans (2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030). Toutes les actions sont prévues pour être mises en œuvre sur la durée du programme. Des détails sur l'exécution des phases peuvent être consultés dans le point du document consacré à la quantification et cibles et peuvent être résumés comme suit :

La première phase (2016-2020) sera marquée principalement par :

- la planification des projets d'investissements ;
- la recherche des financements ;
- le transfert des ressources aux communes pour la promotion de l'assainissement ;
- l'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en assainissement ;
- la réalisation des études en matière d'investissements ;
- l'intensification des campagnes d'IEC/CCC ;
- la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des PSA et des PCD-AEPA ;
- l'organisation de la filière boues de vidange ;
- l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur assainissement notamment l'organisation des instances de pilotage du programme ;
- le développement de la recherche en matière d'assainissement ;
- l'évaluation de la première phase ;

La deuxième phase (2021-2025) sera consacrée à :

- l'intensification de la mise à œuvre des PSA et des PCD-AEPA ;
- l'intensification de la réalisation progressive des investissements ;
- la poursuite de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en assainissement ;
- poursuite du développement de la recherche en matière d'assainissement ;
- l'évaluation de la deuxième phase

La troisième phase (2026-2030) sera consacrée à :

- la poursuite des investissements ;
- la consolidation des acquis ;
- l'évaluation du programme ;
- la préparation du post ODD.

5. ANCRAGE INSTITUTIONNEL

5.1 Coordination et pilotage du programme

La tutelle technique et administrative du PN-AEUE 2030 sera assurée par le Ministère en charge de l'assainissement et la tutelle financière par le Ministère en charge des finances. Chacun de ces ministères est structuré en directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en directions régionales dans les 13 régions du Burkina.

Le dispositif de pilotage sera comme suit :

Au niveau national un Comité National de Pilotage coordonnera le Programme en lien avec le Programme Gouvernance et le Programme National AEP. Ce comité sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Assainissement. Les sessions de ce comité de pilotage conjoint seront précédées par des rencontres techniques préliminaires sur chaque programme ;

- Au niveau régional, il sera établi une déclinaison du comité national (comité régional de pilotage) sous l'autorité du Gouvernorat de Région. Les directions régionales en charge de l'assainissement en assureront le secrétariat technique. Ce comité servira de cadre pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents partenaires dans le respect des orientations stratégiques sectorielles ;
- Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera utilisé ;
- L'ONEA en tant que structure en charge du volet urbain du programme fait partie intégrante du dispositif de coordination. Les sessions de son comité de supervision seront considérées comme des rencontres préparatoires aux rencontres techniques préliminaires précédant le comité national de pilotage du PN-AEUE.

Les comités de pilotage permettront d'impliquer à l'échelle nationale et régionale, les différentes parties prenantes stratégiques de la mise en œuvre des programmes :

- ✓ les ministères tutelles
- ✓ les autres ministères concernés ;
- ✓ les collectivités territoriales ;
- ✓ les organisations de la société civile (ONG et associations) ;
- ✓ les opérateurs privés ;
- ✓ les partenaires techniques et financiers.

5.2 Responsabilité des acteurs

Conformément aux activités prévues dans le programme gouvernance, d'importantes réformes institutionnelles sont attendues entre 2016 et 2020 en vue d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre du PN-AEUE démarrera donc sur la base de la situation institutionnelle en fin 2015, puis s'adaptera à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes.

Dans tous les cas, le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

Ainsi, conformément à la politique nationale de décentralisation, un transfert progressif des

compétences aux collectivités locales sera réalisé avec l'objectif de parvenir à un transfert intégral en 2030. Dans cette perspective, le phasage suivant est envisagé pour la maîtrise d'ouvrage des travaux hors périmètre ONEA :

Tableau 33 : Phasage de la maîtrise d'ouvrage

	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Collectivités locales (communes, intercommunalités ou régions)	Mise en œuvre de l'ATPC, Intermédiation Sociale		
	Réalisation des ouvrages d'assainissement familial		
	Réalisation des ouvrages d'assainissement institutionnel et public		
	Réhabilitation des ouvrages d'assainissements		
		Suivi, contrôle et gestion des ouvrages d'assainissement	
Directions Régionales en charge de l'Assainissement	Mise en œuvre de l'ATPC, intermédiation sociale, formation		
	Suivi, contrôle et ouvrages d'assainissement		
	Réalisation des ouvrages d'assainissement		

Il faut préciser que les collectivités locales à qui la maîtrise d'ouvrage sera transférée ont la possibilité de contracter les services d'un maître d'ouvrage délégué ou tout autre opérateur public ou privé compétent.

En ce qui concerne le milieu urbain (périmètre concédé à l'ONEA), les dispositions du contrat plan avec l'Etat seront appliquées. De plus, l'ONEA renforcera ses protocoles de partenariat avec les communes concernées dans le sens d'une plus grande responsabilisation de celles-ci dans la planification du développement du service public de l'assainissement sur leur territoire.

Par rapport aux différents produits attendus du PN AEUE, les responsabilités pendant la première phase se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Comme déjà indiqué en début de chapitre, les réformes institutionnelles prévues durant la phase 1 permettront de préciser/ajuster le schéma institutionnel pour les phases 2 et 3.

Tableau 34 : Responsabilités des acteurs

Actions	Produits	Structures responsables	Structures partenaires
A1. Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des villages administratifs	Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, régions)	Direction centrale en charge de l'Assainissement
	Les communautés en milieu rural ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement		Directions Régionales en charge de l'eau Société civile Autres services déconcentrés contribuant aux objectifs de l'assainissement
A2. Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des secteurs urbains	Directions Régionales en charge de l'eau, ONEA	Direction Centrale en charge de l'Assainissement
	Les communautés en milieu urbain ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement		Collectivités territoriales
A3. Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	Le développement de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Collectivités territoriales, communes,	Direction centrale en charge de l'assainissement ; Direction Régional en charge de l'Assainissement, société civil
	Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, régions)	Direction central en charge de l'Assainissement
	La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural	Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, régions)	Direction Centrale en charge de l'Assainissement Collectivités territoriales
A4. Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en	Le développement de l'assainissement autonome est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Collectivités territoriales, communes, ONEA	Direction centrale en charge de l'assainissement ; Direction Régional en charge de l'Assainissement, société civil

Actions	Produits	Structures responsables	Structures partenaires
milieu urbain	Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, régions), ONEA	
	La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée en milieu urbain	Collectivités territoriales, communes, ONEA	Direction Centrale en charge de l'Assainissement Collectivités territoriales
A5.Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée	Direction Centrale en charge de l'Assainissement	ONEA Directions Régionales en charge de l'eau Collectivités territoriales Société civile Secteur privé
	Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal	Directions Régionales en charge de l'Assainissement	ONEA Collectivités territoriales DGESS Direction Centrale en charge de l'Assainissement Secteur privé
A6. Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	La recherche orientée et appliquée à l'assainissement est promue à travers des thématiques pertinentes	Institut de recherche, direction central en charge de l'assainissement	Collectivités territoriales, direction régional
	Les produits de la recherche améliorent les technologies d'assainissement et de gestion des eaux usées et excréta	Institut de recherche, direction central en charge de l'assainissement	Collectivités territoriales, direction régional en charge de l'assainissement, ONEA, collectivités territoriales
	Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement	Institut de recherche, direction central en charge de l'assainissement	Collectivités territoriales, direction régional en charge de l'assainissement, ONEA, collectivités territoriales
A7 : Renforcement des capacités de	La mise en œuvre du programme est encadrée par des textes juridiques et	Collectivités territoriales	Direction centrale en charge de l'Assainissement, Direction régionale en charge

Actions	Produits	Structures responsables	Structures partenaires
financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	réglementaires adéquats		de l'assainissement, société civil, secteur privé
	Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées	Collectivités territoriales, Direction régionales, DGA, ONEA, DGCOOP	Ministère de l'Administration Territoriale, MEA, MEF
	Une part de plus en plus importante de l'assainissement familial est réalisée sur fonds propres des ménages.	Collectivités Locales, Direction régionales, DGA, ONG/Associations, ONEA	Ministère de l'Administration Territoriale, MEA
	Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance	DRH, DAF, DGA, ONEA, Directions régionales	Ministère de l'Administration Territoriale, MEA
	Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance	DGA, ONEA, Directions régionales, ONG/Associations	Ministère de l'Administration Territoriale, MEA
	La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires est assurée à travers le CUCA	Collectivités territoriales, Direction régionales, DGA, DGS, DGEB, ONG/Associations, ONEA, Secteur privés, Société civil, PTF	Ministère de l'Administration Territoriale, MEA, MS, MENA

6. SUIVI EVALUATION

6.1 Description du dispositif de suivi-évaluation

Le PN-AEUE sera doté d'un outil de suivi-évaluation pérenne de ses performances. La matrice des indicateurs d'impacts et d'effets qui figure dans le tableau ci-dessous propose une première batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. L'étude qui sera déclenchée au démarrage du PN-AEUE aura pour tâche d'analyser ces indicateurs, de les modifier/améliorer, de définir leur valeur au temps T0 (situation de référence) et les valeurs cibles à atteindre en fin de programme. Une attention particulière sera portée au suivi-évaluation de l'application de l'AFDH. Chaque fois que cela est possible les indicateurs intégreront les thèmes transversaux du programme. Cette étude définira également les procédures pratiques pour le suivi de ces indicateurs telles que le chronogramme des activités de SE, la répartition des responsabilités, les mécanismes de collecte de données, les outils à utiliser. La base de données assainissement actuelle sera améliorée et intégrée au SSE. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sera promue. Dans le cadre du programme gouvernance, il est prévu la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau. Ce manuel a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PN-AEUE. Il déterminera, en définitive, les indicateurs, les méthodes de calcul, les modalités d'exploitation et de diffusion de ces données. C'est donc sur la base de ce manuel que sera établie la structuration finale du suivi-évaluation du PN-AEUE.

Deux évaluations externes intermédiaires, quinquennales (2021 et 2026) et une évaluation externe finale seront organisées. Ces évaluations permettront notamment de valider la pertinence et le bon fonctionnement du dispositif de SE et, au besoin, de proposer des modifications à ce dispositif. Trois Enquêtes nationales de suivi d'impacts du Programme sont prévues en années 2021, 2026, 2030. Il s'agira, par des enquêtes-ménages réalisées sur un échantillon représentatif au niveau national, de mesurer l'impact du Programme en termes de niveau de satisfaction des usagers, de progression des habitudes d'hygiène sanitaire et du niveau d'équipement en ouvrages d'assainissement durable.

6.2 Matrice des indicateurs de performance

Tableau 35 : Indicateur de performance du PN-AEUE

OBJECTIF GENERAL : Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> Taux de prévalence des maladies diarrhéiques	Impact	<u>Numérateur</u> : Nombre de cas de diarrhées enregistrées <u>Dénominateur</u> : Population totale	%	A renseigner en 2016	-	Enquête	Commune, région, national	DGESS/MS DGESS/MEA	Tous les 5ans	Statistiques du Ministère de la Santé

ACTION 1 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural										
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement et d'adoption pérenne de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Proportion de villages certifiés FDAL	Effet	<u>Numérateur</u> : nombre de villages ayant éradiqué la DAL <u>Dénominateur</u> : nombre total de villages	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes	National Régional Communal	Directions centrales DGA, DGESS) et déconcentrés assainissement	Annuelle	Rapport performance PN-AEUE Annuaire statistique du secteur
<u>Indicateur 2</u> : Proportion de populations ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre de personnes ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement <u>Dénominateur</u> : nombre total de personnes	%	A renseigner en 2016	100	enquêtes	Régional National Communal	Directions centrales (DGAEUE, ONEA, DGESS) et déconcentrés assainissement	Tous les 5 ans	Rapports de performance du PN-AEUE Rapport d'enquête à la fin de chaque phase

ACTION 2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement et d'adoption pérenne de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Proportion de secteurs certifiés FDAL	Effet	<u>Numérateur</u> : nombre de secteurs ayant éradiqué la DAL <u>Dénominateur</u> : nombre total de secteurs	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes	National Régional Communal	Directions centrales (DGA, DGESS) et déconcentrés assainissement	Annuelle	Rapport performance PN-AEUE Annuaire statistique du secteur
<u>Indicateur 2</u> : Proportion de populations ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre de personnes ayant adopté de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement <u>Dénominateur</u> : nombre total de personnes	%	A renseigner en 2016	100	enquêtes	Régional National Communal	Directions centrales (DGAEUE, ONEA, DGESS) et déconcentrés assainissement	Tous les 5 ans	Rapports de performance du PN-AEUE Rapport d'enquête à la fin de chaque phase

ACTION 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural											
OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)											
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données	
<u>Indicateur 1 :</u> Taux d'accès à l'assainissement familial	Résultat	<u>Numérateur</u> : nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales <u>Dénominateur</u> : population totale	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes	National Régional Communal	Direction centrale en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapport performance PN-AEUE Annuaire statistique du secteur	
<u>Indicateur 2 :</u> Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics	Résultat	<u>Numérateur</u> : Nombre d'institutions/lieux publics équipés selon les normes nationales <u>Dénominateur</u> : Nombre total de d'institutions/lieux publics	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes,	Commune, région, national	Direction centrale/déconcentrés en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapports de performance du PN-AEUE	
<u>Indicateur3 :</u> Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics	Résultat	<u>Numérateur</u> : Nombre d'ouvrages fonctionnels dans les institutions/lieux publics <u>Dénominateur</u> : Nombre total d'ouvrages dans les institutions/lieux publics	%	A renseigner en 2016	100%	Exploitation documentaire	Commune, région, national	Direction centrale/déconcentrés en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapports de performance du PN-AEUE	

ACTION 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain											
OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à											

l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Taux d'accès à l'assainissement familial	Résultat	<u>Numérateur</u> : nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales <u>Dénominateur</u> : population totale	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes	National Régional Communal	Direction centrale en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapport performance PN-AEUE Annuaire statistique du secteur
<u>Indicateur 2 :</u> Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics	Résultat	<u>Numérateur</u> : Nombre d'institutions/lieux publics équipés selon les normes nationales <u>Dénominateur</u> : Nombre total de d'institutions/lieux publics	%	A renseigner en 2016	100	Inventaire et enquêtes,	Commune, région, national	Direction centrale/déconcentrés en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapports de performance du PN-AEUE
<u>Indicateur3 :</u> Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics	Résultat	<u>Numérateur</u> : Nombre d'ouvrages fonctionnels dans les institutions/lieux publics <u>Dénominateur</u> : Nombre total d'ouvrages dans les institutions/lieux publics	%	A renseigner en 2016	100%	Exploitation documentaire	Commune, région, national	Direction centrale/déconcentrés en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapports de performance du PN-AEUE

ACTION 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale											
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale											
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données	
Indicateur 1 Nombre d'emplois directs générés par la valorisation des produits de l'assainissement	Effet	Dénombrement: nombre de personnes travaillant dans la valorisation des produits de l'assainissement	Nbre	A renseigner en 2017	-	Exploitation documentaire Enquêtes complémentaires si nécessaire	Commune, région, national	Direction centrale/déconcentrés en charge d'assainissement et DGESS	Annuelle	Rapports de performance de PN-AEUE	
Indicateur 2 : Niveau d'utilisation des stations de traitement par rapport à leur capacité nominale	Effet	Numérateur : Quantité de boues traitées Dénominateur : Capacité total de la station de traitement	%	A renseigner en 2017	90	Exploitation documentaire	Commune, région, national	Directions centrales et ONEA	Annuelle	Rapports de performance du PN-AEUE	

ACTION 6 : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta											
OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques											
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données	
Indicateur : Taux de réalisation des projets de recherche	Effet	Numérateur : nombre de projets de recherche engagés Dénominateur : nombre total de projets de	%	A renseigner en 2018	-	Exploitation documentaire Enquêtes complémentaires si nécessaire	Commune, région, national	Directions centrales/déconcentrés en charge d'assainissement	A la fin de chaque phase	Rapports d'activités des projets de recherche et Rapports de	

engagés		recherche								performance de PN-AEUE
---------	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	------------------------

ACTION 7: Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur										
OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Taux de mobilisation des financements du PN-AEUE	Résultat	<u>Numérateur</u> : Montant mobilisé <u>Dénominateur</u> : Montant prévu	%	A renseigner en 2017	100	Exploitation documentaire	Commune, région, national	Directions centrales/déconcentrés en charge d'assainissement, DAF, ONEA	Semestriel Annuelle	Rapports de performance de PN-AEUE
<u>Indicateur 2</u> : Taux d'exécution financière du budget du PN-AEUE	Résultat	<u>Numérateur</u> : Montant engagé <u>Dénominateur</u> : Montant programmé	%	A renseigner en 2017	100	Exploitation documentaire	Commune, région, national	Directions centrales/déconcentrés en charge d'assainissement, DAF, ONEA	Semestriel Annuelle	Rapports de performance de PN-AEUE

7. LIEN AVEC LES AUTRES PROGRAMMES

Du fait que la Politique Nationale de l'Eau (PNE) sera mise en œuvre à travers cinq programmes, il est important que ceux-ci s'agencent adéquatement pour éviter des doublons ou des incohérences. Bien que la conception du PN-AEUE ait tenu compte de cette nécessité, il sera sans doute nécessaire de procéder à des ajustements/précisions pendant la mise œuvre des différents programmes. Le tableau ci-dessous indique les domaines de synergies à considérer entre le PN-AEUE et les quatre autres programmes de la PNE.

Tableau 36 : Relation entre le PN-AEUE et les autres programmes de la PNE

Programme	Principaux domaines d'interaction	Type de relations/servitudes
Gouvernance secteur Eau et Assainissement	Cadre institutionnel et dispositif de pilotage ; Développement des compétences techniques et managériales des acteurs ; Outils de programmation, de financement et de suivi-évaluation ; Mise en œuvre de la décentralisation ; Promotion du PPP ; Intégration des aspects transversaux dont le l'AFDH et le genre ; Stratégie de communication.	Conception et suivi des outils/instruments transversaux au niveau du programme gouvernance ; Mise en application au niveau du PN-AEUE pour les volets concernant l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
Approvisionnement en Eau Potable	Intermédiation sociale ; Préservation de la qualité de l'eau de boisson ; Promotion de l'hygiène de l'eau de boisson ; Surveillance de la qualité de l'eau ; Réalisation des ouvrages d'assainissement en tenant compte des sources d'approvisionnement en eau potable	Intégration des calendriers et des équipes d'intermédiation sociale ; La promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans le cadre du PN-AEUE devra bénéficier de l'accompagnement du PN-AEP en vue de disponibiliser l'eau potable ; Elaboration des outils de promotion de l'hygiène de l'eau dans le cadre du programme AEUE
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	Evolution de la qualité de la ressource en eau Plans régionaux de développement de l'AEP ; Protection des sources d'eau potable Règlementation du service public de l'eau	Mise à disposition par le SNIEau des données nécessaires à la connaissance de la qualité des ressources en eau ; Prise en compte des risques de pollution des sources d'eau potable au moment de la réalisation des ouvrages d'assainissement
Aménagements Hydrauliques	Protection des sources d'eau potable Préservation de la qualité de l'eau	Valorisation des sous-produits d'assainissement dans les aménagements agricoles ; Prise en compte des risques de pollution des plans d'eau.

8. COUT DU PROGRAMME

Le coût total du programme s'élève à **1 215 944 894 500 Francs CFA** avec une répartition de **735 349 319 000 Francs CFA** pour le milieu rural et **480 595 575 500 Francs CFA** pour le milieu urbain et **49 157 299 000** pour les études et impacts environnemental et social.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des coûts par action et par phase du programme.

Tableau 37 : Synthèse des coûts par action et par phase

Actions	Phase1	Phase 2	Phase 3	Coût total (milliers)
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	38 056 995	56 046 078	23 529 368	117 632 441
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	72 331 910	276 576 470	207 022 030	555 930 410
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	109 423 842	151 801 323	182 150 410	443 375 575
Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	16 435 266	16 424 267	16 407 766	49 267 299
Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	3 688 723	3 688 723	3 688 722	11 066 168
Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	770 542	353 792	328 667	1 453 001
TOTAL	250 539 778	517 265 653	448 139 463	1 215 944 894

Tableau 38 : Coût et pourcentage par composante

Composante	Milieu	Montant	Total par composante	% par composante
Hard	Rural	553 308 410 000	983 145 985 500	81
	Urbain	429 837 575 500		
Soft	Rural	182 040 909 000	232 798 909 000	19
	Urbain	50 758 000 000		
TOTAL			1 215 944 894 500	100

Comme le montre le tableau ci-dessus, les travaux occupent logiquement la plus grande part du budget total (81%). Le reste du budget (19%) étant constitué par des études, les renforcements de capacités, l'ingénierie sociale, les actions portant sur le changement de comportement, la recherche et les mesures d'accompagnement visant la durabilité du service et le coût des impacts environnementale et sociale. Il est à noter que plusieurs autres mesures d'accompagnement budgétisées dans le cadre du programme gouvernance eau et assainissement contribueront aux objectifs du PN-AEUE.

Le tableau ci-après indique les détails des coûts de réalisation de l'ensemble des activités du PNAEUE.

Tableau 39 : Coût par action et par phase

Produits	Activités	Budgets [milliers FCFA]			
		2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
OS 1: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement et d'adoption pérenne de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement					
A1. Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural					
La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des villages administratifs	Pré déclenchement des villages administratifs	18 691 200	31 147 200	12 463 200	62 301 600
	Déclenchement des villages administratifs				
	Post déclenchement (suivi évaluation et certification)				
Les communautés en milieu rural ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums),	19 365 795	24 898 878	11 066 168	55 330 841
	Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux)				
	Vulgariser les stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours)				
	Vulgariser les stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre				
TOTAL Action 1		38 056 995	56 046 078	23 529 368	117 632 441
A2. Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain					
La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des secteurs urbains	Campagne de communication pour le changement de comportement à travers les outils SARAR/PHAST	9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000
	Adaptation et mise en œuvre de l'ATPC dans les secteurs urbains				
Les communautés en milieu urbain ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums),	9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000
	Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux)				
	Vulgariser les stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours)				
	Vulgariser les stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre				
TOTAL Action 2		9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000

Produits	Activités	Budgets [milliers FCFA]			
		2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
TOTAL OS 1 / Action 1 et 2		47 889 494	68 421 078	38 541 868	154 852 441
OS 2: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)					
A3. Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural					
Le développement de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	1 812 000	0	0	1 812 000
	Intermédiation sociale intégrant le guide IMS AEUE	66 944 910	273 061 470	203 552 030	543 558 410
	Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome				
	Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome				
Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Intermédiation sociale (PHA)	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
	Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome				
	Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome				
La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural	Finalisation et mise en œuvre des outils existants en l'adaptant aux principes d'accès durable à l'assainissement, d'équité avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ;	10 000	0	0	10 000
	Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle	130 000	130 000	130 000	390 000
	Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion	185 000	135 000	90 000	410 000
	Formation des acteurs communaux sur le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement				
TOTAL Action 3		72 331 910	276 576 470	207 022 030	555 930 410
A4. Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain					
Le développement de l'assainissement autonome familial est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	85 420 842	112 928 823	136 552 910	334 902 575
	Intermédiation sociale intégrant le guide IMS AEUE				
	Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome familial				
	Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome familial				

Produits	Activités	Budgets [milliers FCFA]			
		2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	6 880 000	5 490 000	4 990 000	17 360 000
	Intermédiation sociale (PHA)				
	Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome public				
	Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome public				
Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur	Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance	14 400 000	28 862 500	34 312 500	77 575 000
	Intermédiation sociale en matière d'AEUE				
	Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement collectif (Extension de réseau, Mini-réseaux, raccordements, STEP et STBV)				
La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée en milieu urbain	Exploitation	485 000	720 000	995 000	2 200 000
	Finalisation et mise en œuvre des outils existants en l'adaptant aux principes d'accès durable à l'assainissement, d'équité avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ;	2 238 000	3 800 000	5 300 000	11 338 000
	Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle				
	Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion				
	Formation des acteurs communaux sur le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement				
TOTAL Action 4		109 423 842	151 801 323	182 150 410	443 375 575
TOTAL OS 2 / Action 3 et 4		181 755 752	428 377 793	389 172 440	999 305 985
OS 3 : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale					
A5. Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale					
La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée	Analyse des acteurs et pratiques sur les différents maillons de la chaîne de l'assainissement	49 500	38 500	22 000	110 000
	Elaboration d'une stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement				

Produits	Activités	Budgets [milliers FCFA]			
		2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
	Structuration (textes règlementaires, base de données, appui-conseil) efficace de la vidange manuelle/mécanique et du dépotage des boues de vidange				
	Développement du business (PPP) autour de l'AEUE, en particulier la valorisation des sous-produits de l'assainissement				
Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal	Mise en œuvre du cadre de gestion environnementale	16 385 766	16 385 767	16 385 766	49 157 299
TOTAL OS 3 / Action 5		16 435 266	16 424 266	16 407 766	49 267 299
OS 4 : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques					
A6. Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta					
La recherche orientée et appliquée à l'assainissement est promue à travers des thématiques pertinentes	Identification des besoins ou axes de recherche				
	Conduite de la recherche sur les thématiques identifiées avec focus sur les idées de concours d'innovation (faible coûts, durabilité et prenant en compte le genre)				
Les produits de la recherche améliorent les technologies d'assainissement et de gestion des eaux usées et excréta	Vulgariser l'utilisation des résultats et produits de la recherche	3 688 723	3 688 723	3 688 722	11 066 168
Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière	Conduite de la recherche sur les thématiques identifiées avec focus sur les idées de concours d'innovation (faible coûts, durabilité et prenant en compte le genre)				
	Vulgariser l'utilisation des résultats et produits de la recherche				
TOTAL OS 4 / Action 6		3 688 723	3 688 723	3 688 722	11 066 168
OS 5 : Renforcer les capacités de de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur					
A7. Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur					
Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées	Promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL)				
	Développement du Partenariat Public Privé en matière d'assainissement				
	Développement de nouveaux mécanismes de financement endogène (micro crédits, crédits- bail)	75 375	58 625	33 500	167 500

Produits	Activités	Budgets [milliers FCFA]			
		2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
La mise en œuvre du programme est encadrée par des textes juridiques et réglementaires adéquats	Adoption des textes réglementaires sur les normes, critères et indicateurs en matière d'AEUE	295 167	295 167	295 167	885 501
Une part de plus en plus importante de l'assainissement familial est réalisée sur fonds propres des ménages.	Identification, suivi et médiatisation des "champions d'assainissement"				
Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance	Mise en œuvre de l'arrêté d'application du transfert des compétences et ressources				
Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance	Elaboration et mise en œuvre en lien avec le programme gouvernance, des actions de renforcement de capacités des acteurs du sous-secteur assainissement : Etat, CT, ONG/Associations, privés				
La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires est assurée à travers le CUCA	opérationnalisation dans le volet assainissement, en synergie avec le programme gouvernance des outils de programmation et de suivi-évaluation	400 000	0	0	400 000
	Elaboration d'un système de monitoring des principes de l'AFDH dans le cycle de réalisation des ouvrages y compris évaluation de l'accès des pauvres aux services d'assainissement				
	Revue conjointes annuelles du secteur de l'AEUE/Suivi/Evaluation				
	Elaboration d'une situation de référence et mise en place d'une Base de données fiable et actualisée / Portail internet en synergie avec le programme gouvernance				
TOTAL OS 5 / Action 7		770 542	353 792	328 667	1 453 001
COUT TOTAL DU PN AEUE 2030		250 539 778	517 265 653	448 139 464	1 215 944 894

9. MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement du PN-AEUE se fera par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé et les bénéficiaires. Il appartiendra à chaque acteur de définir les modalités de financement appropriées (les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP).

9.1 La contribution de l'ETAT

Elle se fera sous forme de financement direct de projets nationaux AEUE sur ressource propre de l'Etat ou sous forme de contrepartie aux financements de projets réalisés sur ressources extérieures. La contribution de l'Etat au financement du programme se fera également sous forme d'apport aux paniers communs/ABS ou d'apport dans le Partenariat Public Privé.

L'Etat financera aussi le programme à travers l'ONEA dans le cadre de la mise en œuvre des contrats plan.

Dans l'ensemble cette contribution se fera à travers les structures centrales de l'Etat, ou les unités de coordination des projets ou par délégation à des structures déconcentrées de l'Etat ou encore à travers des transferts faits aux collectivités locales.

9.2 La contribution des Partenaires Techniques et Financiers

Elle se fera à travers des appuis projets, des appuis budgétaires et des apports aux paniers communs pour la plupart des PTF et exceptionnellement par des appuis ciblés au financement de certaines composantes ou activités du programme. Ces appuis se feront soit directement à travers le budget l'Etat, soit au niveau des cellules de projets, au niveau central, déconcentré ou décentralisé.

9.3 La contribution des ONG/associations

La contribution des ONG au financement du programme se fera à travers des appuis ciblés ou encore des appuis projet. Elles financeront certaines activités et composantes du programme au bénéfice, des populations, des administrations et autres acteurs du secteur.

9.4 La contribution des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales participeront au financement du programme avec des apports de fonds propres pour la réalisation de leurs propres projets ou par des apports de contrepartie à la réalisation de projets financés par d'autres acteurs. Elles pourront également contribuer à travers les investissements du Fonds d'Investissement des collectivités ou se substituer aux populations pour payer leur contribution à la réalisation des ouvrages.

9.5 La contribution du secteur privé

Le secteur privé national et international est appelé à contribuer au financement du programme en apportant des fonds pour la réalisation des ouvrages et des services dans le cadre des partenariats publics privés prévus dans le dispositif de réalisation, de financement et de gestion des ouvrages du programme. Ils financeront directement des ouvrages d'AEUE au bénéfice des populations.

9.6 La contribution des bénéficiaires

L'apport financier attendu des bénéficiaires se fera à travers une contribution financière ou en nature. Leur contribution pour les raccordements privés au réseau collectif et le recouvrement des coûts ne sont pas intégrés dans le coût du programme.

Sur la base des tendances observées dans la réalisation du PN AEUE 2030 et tenant compte du principe d'aller vers un accès universel à assainissement qui génère un besoin financier conséquent la contribution attendue par acteur pour le financement global du programme est respectivement de :

Tableau 40 : Répartition du financement par acteur

Acteurs	Plan de financement (en F CFA)							
	2016-2020	%	2021-2025	%	2026-2030	%	TOTAL	%
Budget national (ressources propres) y compris collectivités	50 107 955 600	20%	129 316 413 250	25%	125 479 049 640	28%	304 903 418 490	25%
Partenaires techniques et financiers	92 699 717 860	37%	181 042 978 550	35%	125 479 049 640	28%	399 221 746 050	33%
ONG	40 086 364 480	16%	62 071 878 360	12%	35 851 157 040	8%	138 009 399 880	11%
Privé	2 505 397 780	1%	10 345 313 060	2%	8 962 789 260	2%	21 813 500 100	2%
Populations	65 140 342 280	26%	134 489 069 780	26%	152 367 417 420	34%	351 996 829 480	29%
Total	250 539 778 000	100	517 265 653 000	100	448 139 463 000	100	1 215 944 894 000	100

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une montée progressive des financements internes (public, privé) dans l'optique de la pérennité et de la durabilité. Il est attendu une augmentation de la contribution de l'Etat entre 2016 et 2030, passant de 20% à 28%.

Dans une dynamique d'appropriation de l'assainissement par les communautés, il est attendu que les autoréalisations et l'apport personnel des ménages en cas de subvention augmentent progressivement faisant ainsi passer la contribution des populations entre 2016 et 2030 de 26% à 34%.

10. HYPOTHESES ET RISQUES LIES A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

10.1 Hypothèses et prérequis

La mise en œuvre du PN-AEUE repose sur la principale hypothèse logique suivante : les actions développées permettront de réaliser l'accès universel continu au service d'assainissement en 2030 et le changement de comportement des populations. Cette hypothèse logique sera vérifiée lors des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du programme et les actions prévues seront recadrées si nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du programme.

L'atteinte des objectifs du PN-AEUE est conditionnée par les principaux prérequis suivants :

- la mobilisation des financements à la hauteur des ambitions ;

- la volonté politique de favoriser l'accès au service d'assainissement aux couches les plus vulnérables de la population à travers notamment la mise en place d'une politique de subvention et de solidarité nationale;
- l'aboutissement des réformes structurelles prévues dans le cadre du programme gouvernance et visant une amélioration significative de l'efficacité institutionnelle du secteur.

10.2 Risques et mesures d'atténuation

Tableau 41 : Risques et mesures d'atténuation

Niveaux	Risques	Mesures d'atténuation
Contextuel	Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement	Hors de portée du programme
Institutionnel	Insuffisance des financements	Plaidoyer du Ministère chargé de l'assainissement auprès des bailleurs y compris le Ministère des finances Création des conditions favorables à la participation du privé au financement du service de l'assainissement en lien avec le PGEA
	Instabilité institutionnel	Consolider la structure institutionnelle en place
	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation	Veille citoyenne en lien avec le PGEA
Programmatique	Des communes n'assument pas leurs nouvelles responsabilités en matière d'Assainissement	Promotion de l'émulation et des principes de bonne gouvernance dans l'allocation des ressources aux communes
	Conflits avec les autres programmes de la politique nationale de l'eau	Prévention par le dialogue et la concertation Mise en place d'un cadre logique intégrant tous les programmes de la politique nationale de l'eau
	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Prévention par le dialogue et la concertation Renforcement des mécanismes de transparence et de redevabilité en lien avec le PGEA

11. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

En premier lieu, un rapport diagnostic et un état des lieux du secteur ont précédé, l'Évaluation Environnementale Stratégique relatif au Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta à l'horizon 2030. Les dimensions environnementales et sociales de la mise en œuvre du PN-AEUE ont été analysées en tirant parti des enseignements de l'évaluation rétrospective du PN-AEUE en la matière.

En second lieu, l'analyse du Document de Programme PN-AEUE 2030 a permis d'identifier au niveau des actions opératoires, celles susceptibles d'induire des impacts environnementaux et sociaux et d'impacter les milieux biophysiques et humains. Subséquemment, des mesures d'atténuation (ou de bonification) ont été proposées en vue de la mitigation des impacts et de la prévention des risques identifiés.

Enfin le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) présente en définitive la situation de référence dans la démarche de gestion des impacts environnementaux et sociaux à travers une palette d'approches, stratégies, procédures et des outils y afférant.

Ces différents rapports ont été séparément élaborés et ont permis d'une part d'identifier les contraintes, les impacts et les risques environnementaux et sociaux, d'autre part d'appréhender le contexte de prise en charge et de gestion environnementale et sociale relatifs à l'assainissement, aux eaux usées excréta.

11.1 Principales contraintes d'ordre environnemental relevées dans l'état des lieux

Une série de contraintes ont été relevées dans l'état des lieux de l'assainissement des eaux usées et excréta :

- **Au plan stratégique :** La loi portant Code de l'environnement définit les règles d'évaluation et de prise en charge des impacts des actions de développement sur l'environnement et les ressources naturelles mais les directives et des procédures permettant d'appliquer les Évaluations Environnementales Stratégiques (ÉES) n'ont pas été développées systématiquement ; le manque de données empêche l'établissement de situations de référence;
- **Au plan légal et procédural :** l'on note une insuffisance de criblage des projets et une faible implication des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre: localisation, implémentation etc.
- **Au plan institutionnel:** l'on observe un manque de compétences environnementales des maîtres d'ouvrages dans la conception des évaluations environnementales de leurs programmes (ÉES) et de leurs projets (ÉIES/NIES) de moyens techniques et humains pour la supervision et le suivi de la mise en œuvre des mesures définies dans les PGES en phase de construction et d'exploitation des ouvrages.

11.2 Risques et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles

L'état des lieux de l'assainissement des eaux usées et excréta indique un certain nombre d'incidences sur l'environnement et la santé des populations relativement aux axes d'intervention du Programme :

- **Pollution fécale des points d'eau** en lien avec la densité de l'habitat et du niveau statique local de la nappe phréatique;
- **Risques relatifs aux sols** cultivés et fertilisés à partir de sous-produits d'assainissement, particulièrement dans les zones périurbaines ;
- **Impacts sociaux** en lien direct avec le niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement individuel ou collectif telles la prévalence des maladies liées à l'eau d'alimentation ou au péril fécal etc.

Les actions et activités prévues dans le cadre du Programme n'induisent pas toutes des incidences négatives ; certains axes, menés à bien, pourraient même avoir des impacts sociaux et économiques bonifiant les interventions. Les principaux risques et impacts environnementaux du PN-AEUE post 2015 et les mesures de mitigation ou de bonification sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Risques et Impacts du PN-AEUE et mesures de mitigation

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation ou la bonification
A 1 et A2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural et en milieu urbain	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de pollution des sols et eaux de surface d'origine fécale • Risque de pollutions d'origine fécale des nappes phréatiques. Ce risque est d'autant plus élevé et peut donner lieu à des impacts quasi-certains lorsque • La nappe phréatique affleure, particulièrement en hivernage • Risques plus élevés lorsque l'habitat est particulièrement dense. • L'utilisation, l'entretien et la maintenance des ouvrages domestiques et publics repose sur les règles et comportements adoptés au sein des familles, des communautés et des communes. • De mauvais comportements dans l'utilisation, l'entretien et la maintenance des ouvrages pourraient conduire à des risques sur la santé humaine, l'environnement et pérennité des 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme devra intégrer une évaluation ex ante systématique du niveau statique de la nappe phréatique des zones d'intervention, particulièrement pendant l'hivernage pour guider le choix et la mise en place des ouvrages selon les zones. • L'offre d'assainissement devra être couplée avec le service d'AEP en vue de soustraire les populations les plus pauvres des villes de l'utilisation de puits dans les concessions. • Le Programme veillera à élaborer pour les différents groupes d'utilisateurs (ménages, comités de santé, comités de parents d'élèves, clubs de santé, etc.) des ouvrages d'assainissement, un guide ou un manuel d'entretien et de gestion, accessible au public et qui permet de s'assurer de l'application des bonnes pratiques pendant la durée de vie des infrastructures.

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation ou la bonification
<p>ouvrages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces risques sont démultipliés par les mauvaises pratiques d'hygiène entourant l'utilisation de ces infrastructures (problème de lavage de main, mauvaise utilisation des ouvrages etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme développera des campagnes d'IEC et d'autres supports éducatifs sur les bonnes pratiques accessibles au public ;
<p>A 3 et A4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural et en milieu urbain</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les réalisations physiques du Programme, dans le sens de l'accès universel, notamment la construction de latrines, les puisards, les STEP, les STBV auront des incidences positives notables sur l'environnement, la santé humaine et l'amélioration de la situation économiques des ménages, des villages des villes et des régions ; • Ces constructions peuvent cependant induire des impacts et nuisances environnementales et sociales aux plans de la pollution domestique, les nuisances olfactives, les déplacements de populations, l'empiétement sur l'habitat et les substrats de production, notamment les terres de cultures, les sites d'autres activités productives etc. • Ces travaux de construction d'ouvrages d'assainissement, notamment les STEP et les STBV pourraient induire des risques de pollution d'origine fécale, de pollution atmosphérique (particules dans l'air) et pourraient affecter des infrastructures et des biens publics et privés, et perturber des activités économiques dans les villes concernées, la végétation urbaine dont les plantations d'alignement et autres espaces verts. • La défaillance de la gestion des ouvrages en milieu domestique comme en milieu public 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes réalisations devront faire l'objet d'une EIES en bonne et due forme assortie d'un PGES qui sera mis en œuvre conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale. • Un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou un PASR en bonne et due forme sera élaboré et mis en œuvre si le criblage environnemental et social préalable du projet révèle que les travaux sont susceptibles d'affecter des terres de culture, des biens publics ou privés ou des activités économiques significatives dans les zones d'emprise. • Ces interventions devront intégrer une évaluation du niveau statique de la nappe phréatique des zones d'intervention, particulièrement pendant l'hivernage. • L'offre d'assainissement devra être couplée avec le service d'AEP en vue de soustraire les populations les plus pauvres des villes de l'utilisation de puits dans les concessions. • La mise en place de systèmes et dispositifs de gestion des ouvrages réalisés en milieu domestique et publique

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation ou la bonification
<p>pourrait engendrer des risques en termes de nuisances olfactives, contamination, abandon des ouvrages, retour à la défécation à la défécation à l'air libre etc.</p>	<p>(latrines institutionnelles des écoles et centres de santé, latrines des gares et marchés etc.) : visites à domiciles, fiches de sensibilisation, guides, contrats et conventions de gérance des latrines publiques, renforcement de capacités pour les parties prenantes en matière de maîtrise d'ouvrage) .</p>
<p>A5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La propension très fréquente de la vidange manuelle des latrines domestiques (à mains nues et par le déversement des boues à même le sol) engendre des risques et impacts majeurs sur la santé des populations (contamination) et sur l'environnement physique immédiat ; • Le déversement des boues de vidange dans la nature induit des impacts sur l'environnement global et la pollution des eaux de surface et de la nappe phréatique • L'utilisation des eaux polluées par les fèces et des excreta non hygiénisés à des fins agricoles présente des risques sanitaires pour les populations ; • Concernant les impacts positifs relatifs à la gestion technique des eaux usées et boues de vidange (STEP et STBV), l'on peut noter l'assainissement de l'environnement physique urbain, la réduction des pollutions, l'amélioration de la santé humaine, l'amélioration de la production agricole (sous-produits aseptisés des STBV comme intrants agricoles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme initiera des formations sur les risques liés à la gestion des boues de vidange et mettra en place des formes d'organisation de la gestion des boues de vidange de la collecte au traitement ; • Identifier des sites intermédiaires (centres de transferts) de dépotage des boues de vidange pour minimiser et réduire les risques liés aux dépôts anarchiques et diversifiés sur la base de normes et critères de dépotage; • Conduire des actions de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation des eaux polluées et des boues fraîches ; • Un PAR ou PASR en bonne et due forme devra être élaboré et mis en œuvre dans le cas risques avérés sur des terres de culture, des biens publics ou privés ou des activités économiques significatives dans les zones d'emprise ; • L'évaluation environnementale et sociale s'intéressera aux chaînes d'utilisation des sous-produits des STBV et à leurs effets environnementaux et sociaux potentiel ; et partant aux préoccupations liées au suivi

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation ou la bonification
	<p>de la qualité desdits sous-produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réalisations physiques devront faire l'objet d'une EIES/NIES en bonne et due forme assortie d'un PGES qui sera mis en œuvre conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale.
A6 : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	
<ul style="list-style-type: none"> • Une recherche exclusivement fondamentale présente le risque de ne pas apporter de la valeur ajoutée au développement du programme ni de dynamiser le passage à l'échelle ; • La recherche non adaptée aux préoccupations du Programme n'induit pas d'efficience dans la mise en œuvre du Programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme encouragera et mettra en œuvre des activités de recherche appliquée aux composantes principales du PNAEUE • Des thématiques de recherche sur des systèmes innovants (techniques, technologies, amélioration des systèmes pour minimiser les risques sur la santé humaine et l'environnement etc.) et structurants (modèles d'organisation, approches etc.) du secteur devront être soutenues et/ou initiées par le Programme.
A7 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	
<ul style="list-style-type: none"> • Le pilotage et la gestion du Programme sont assujettis aux capacités des maîtres d'ouvrages, tant des institutions publiques que privées en matière de planification environnementale intégrée aux actions du Programme ; • Toute insuffisance dans la coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées au Programme, les directions partenaires et les parties prenantes serait de nature à réduire l'efficacité et l'efficience du Programme ; • La faible capacité des services de l'Etat et des 	<ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement adéquat du cadre institutionnel et des instruments de gestion du programme et de l'expertise de l'Unité de coordination du Programme devra assurer une prise en compte effective des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Programme. • Le Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA) est un instrument essentiel du Programme en termes de renforcement des capacités d'exécution, de coordination, de

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation ou la bonification
Collectivités Territoriales à intégrer et gérer les questions liées à la protection de l'environnement dans la conception et la mise en œuvre des actions se présente comme un risque de nature à réduire la portée du Programme	gestion, de sensibilisation, d'éducation, de communication, de publicité et de plaidoyer.

11.3 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

En tant qu'outil d'aide à la décision, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), traite du cadre dans lequel la gestion des impacts environnementaux du PN-AEUE devra être assurée, en vue de limiter les incidences négatives des investissements prévus sur les ressources naturelles, le cadre de vie et les populations en vue de conférer aux résultats attendus une plus grande durabilité environnementale et une plus grande équité sociale. Ce cadre :

- définit les principes d'intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du PN-AEUE et de son programme d'investissement;
- propose les approches, les modalités et les outils pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels des actions d'investissement prévus au Programme, les mesures de gestion des impacts environnementaux et sociaux destinées à atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs et compenser les impacts irréversibles et résiduels ; la mise en œuvre, la surveillance et de suivi des mesures de gestion des impacts environnementaux et sociaux ;
- aborde le cadre de pilotage du programme permettant de s'assurer de sa durabilité environnementale et de son équité sociale ;
- fournit une palette d'outils adaptables aux différentes phases de mise en œuvre du PN-AEUE.

De fait, et en tenant compte du diagnostic établi de la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement en général au Burkina Faso et du PN-AEUE en particulier, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a rappelé l'état des lieux de la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets et programmes de développement au Burkina Faso, rappelé le cadre politique et légal en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'évaluation et de gestion des impacts des activités de développement sur le milieu. Il s'est ensuite attaché à développer :

- Les principes d'intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du PN-AEUE et de son programme opérationnel en général et en particulier dans tout le cycle des projets qui seront identifiés, formulés et mis en œuvre ;
- Les mécanismes, modalités et outils d'évaluation des impacts (le cas échéant) potentiels des projets et activités prévues au Programme sur le milieu biophysique et humain ;
- Les mécanismes, modalités et outils de mise en œuvre, de surveillance et de suivi des mesures d'atténuation ou de compensation desdits impacts ;

- Les modalités d'évaluation des coûts environnementaux et sociaux applicables aux activités et projets du PN-AEUE ;
- Les arrangements institutionnels et de pilotage du programme qui permettront d'une part de suivre (i) l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux du Programme, (ii) la mise en œuvre des mesures de gestion desdits impacts et d'autre part de s'assurer de la durabilité environnementale et de équité sociale du Programme dans son ensemble.

Au total, et dans l'impossibilité au stade d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, de chiffrer les coûts de gestion des impacts E&S du PN-AEUE. Le rapport, en s'appuyant sur certaines bonnes pratiques internationales déjà appliquées au Burkina Faso, a estimé que les coûts environnementaux (études et mise en œuvre des PGES/PAR) des projets d'infrastructures et de développement en milieu rural peuvent être compris dans une fourchette allant de 5% à 12% du coût des investissements, ce taux variant selon l'importance des impacts sociaux, en particulier ceux susceptibles d'engendrer une réinstallation involontaire de personnes affectées par les projets.

C'est donc sur cette base que les coûts environnementaux et sociaux budgétisés dans le document du PN-AEUE à l'horizon 2030 dans la ligne budgétaire «études et cadre de gestion environnementales et sociales» ont été évalués à 5% des investissements. Ce qui correspond à un coût total d'environ 49 milliards FCFA. Ce montant, qui correspond une tranche de la fourchette proposée en lien avec les bonnes pratiques internationales applicables au Burkina Faso, devra être actualisé en cas de besoin au moment de l'évaluation environnementale et sociale appliquée à tous les projets à formuler et à mettre en œuvre.

Enfin, le CGES fournit, à titre d'exemple, un grand nombre d'outils tirés de l'expérience burkinabè, dont les acteurs pourront utilement se servir, en les adaptant à chaque étape du cycle des projets et actions entrant dans la mise en œuvre du PN-AEUE.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches d'action

Fiche d'action n°1

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement		Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural
Action 1		
Zone concernée	Milieu rural	
Justification	<p>Au Burkina Faso, la défécation à l'air constitue encore un fléau non négligeable surtout en milieu rural. Selon l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familiale (ENA 2010), la défécation à l'air libre est la pratique la plus répandue et concerne 62,8% des ménages dont 80,4% résident en milieu rural. En 2015, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural était de 12% et de 34,2% pour le milieu urbain. Cette situation entraîne un risque accru de maladies oro-fécales et diarrhéiques, d'infections parasitaires, causes d'anémie, de déshydratation et de perte d'appétit, conséquence de mortalité surtout infantile et de sous-nutrition.</p>	
Brève description	<p>Cette action consiste à faire de l'ATPC harmonisée, la porte d'entrée de l'AEUE en milieu rural afin de réduire la DAL et accroître le taux d'accès à l'assainissement amélioré dans les communes rurales.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie ATPC aboutit au déclenchement de la communauté qui prend conscience de sa situation sanitaire, décide de mettre fin à la défécation à l'air libre par la construction, l'utilisation et l'entretien des latrines.</p> <p>La phase post déclenchement à travers les sensibilisations, la construction des latrines prend fin avec une évaluation qui permet de juger de l'état de changement de comportement de la communauté, de leur prise de conscience et de leur engagement à mettre fin à la défécation à l'air libre. Une localité affranchie de la Défécation à l'Air Libre est célébrée officiellement à travers une cérémonie de certification. La certification et le suivi confèrent aussi une plus grande crédibilité aux résultats de l'évaluation et motivent les autres communautés.</p> <p>Une attention particulière sera accordée aux aspects liés à l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.</p>	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des villages administratifs - Les communautés en milieu rural ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement 	
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Pré déclenchement des villages administratifs - Déclenchement des villages administratifs - Post déclenchement (suivi évaluation et certification) - Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums), - Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux) - Vulgarisation des stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours) 	

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement		Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	
Action 1			
	- Vulgarisation des stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de villages certifiés FDAL - Proportion de populations ayant adoptées de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement 		
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes rurales - Populations vivants en zones rurales 		
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • Bureaux d'études et ONG • Services de consultants • Equipements 		
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (x1000FCFA)</i>	<i>%</i>
	1. Travaux	-	0%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations	2 352 649	2%
	3. Intermédiation sociale	111 750 819	95%
	4. Assistance technique	-	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	588 163	0,5%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	2 352 649	2,0%
	7. Fonctionnement	117 631	0,1%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	470 530	0,4%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	117 632 441	100%
Frais récurrents après l'action	- Appui-conseil aux collectivités		
Financement des frais récurrents	Etat, DGA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - Bureaux d'études, ONG, PTF 		

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement	Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural
Action 1	
	<ul style="list-style-type: none"> - Société civile - Populations bénéficiaires
Programmation de l'action	2016-2030
Relations avec d'autres actions	Cette action constitue le cœur du programme en milieu rural et toutes les autres actions viennent la renforcer.
Notes	

Fiche d'action n°2

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement	Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain
Action 2	
Zone concernée	Milieu Urbain
Justification	La défécation à l'air constitue encore un fléau non négligeable, quoique moins problématique qu'en milieu rural. L'assainissement amélioré reste encore timide, avec seulement 34,2% des ménages ayant accès à un ouvrage adéquat en 2015. Par ailleurs, d'énormes fonds sont alloués à l'acquisition des ouvrages améliorés, ne favorisant pas ainsi la rationalisation des budgets disponibles.
Brève description	Elle consiste à mettre fin à la DAL, et d'accroître le taux d'accès à l'assainissement amélioré dans les communes urbaines en utilisant des technologies innovantes et durables adaptés au milieu urbain. Des mécanismes seront aussi développés pour pousser les populations urbaines dans l'acquisition de leur propre ouvrage d'assainissement et ainsi permettre à l'Etat de se consacrer à d'autres investissements dans le secteur
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La défécation à l'air libre est abandonnée dans l'ensemble des secteurs urbains - Les communautés en milieu urbain ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication pour le changement de comportement à travers les outils SARAR/PHAST - Adaptation et mise en œuvre de l'ATPC dans les secteurs urbains - Sensibilisation de masse par les médias (radios, TV, presse écrite, presse en ligne, crieur public, animations grand public, affiches, films documentaires et théâtres forums), - Sensibilisation de proximité (VAD, focus groupes, bureaux d'informations, posters et affiches au niveau des ouvrages et panneaux) - Vulgariser les stratégies PHA en milieu scolaire (mise en place de gouvernement scolaire ou club de santé scolaire, jeux concours)

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement		Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	
Action 2			
	- Vulgariser les stratégies PHA en milieu sanitaire à travers la formation des COGES pour leur mise en œuvre		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : - Proportion de secteur certifiés FDAL - Indicateur 2 : - Proportion de populations ayant adoptées de pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement 		
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes et secteurs urbains - Populations vivants en zones urbaines 		
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • ONEA • Bureaux d'études et ONG • Services de consultants • Equipements • 		
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (x1000FCFA)</i>	<i>%</i>
	1. Travaux	-	0%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations	3 722 000	10%
	3. Intermédiation sociale	31 264 800	84%
	4. Assistance technique	-	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	372 200	1%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	1 116 600	3,0%
	7. Fonctionnement	372 200	1%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	372 200	1%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	37 220 000	100%
Frais récurrents après l'action	- Appui-conseil aux collectivités		
Financement des frais récurrents	Etat, DGA, collectivités, usagers		

Objectif spécifique: Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement		Titre : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain
Action 2		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - Bureaux d'études, ONG, PTF - Société civile - Populations bénéficiaires 	
Programmation de l'action	2016-2030	
Relations avec d'autres actions	Cette action constitue le cœur du programme en milieu rural et toutes les autres actions viennent la renforcer.	
Notes		

Fiche d'action n°3

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)		Titre Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural
Action 3		
Zone concernée	Milieu rural	
Justification	Le PN AEUE 2030 prend en compte les mutations opérées dans la nouvelle politique de l'accès à l'assainissement des Eaux Usées et excréta qui veut que : « <i>La réalisation de l'accès à l'assainissement applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités</i> ».	
Brève description	Il s'agit d'assurer le droit d'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, au regard de l'ampleur de la pauvreté au plan. L'Approche Fondée sur les Droits Humains instaure 5 principes fondamentaux pour la mise en œuvre du droit à l'eau: i) <i>la non-discrimination et l'équité</i> ; ii) <i>l'accès à l'information et la transparence</i> ; iii) <i>la participation et l'inclusion</i> ; iv) <i>la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques</i> ; v) <i>la durabilité et la non-régression</i> .	

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Titre Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural
Action 3	
	Parallèlement Il s'agira de trouver et mettre en application la meilleure stratégie afin que la gestion durable des infrastructures d'assainissement soit assurée en milieu rural (en s'inspirant et en améliorant les expériences réussies et en faisant la promotion de la délégation de service au secteur privé)
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur - Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur - La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance - Intermédiation sociale intégrant le guide IMS AEUE - Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome - Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome - Intermédiation sociale (PHA) - Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome - Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome - Finalisation et mise en œuvre des outils existants en l'adaptant aux principes d'accès durable à l'assainissement, d'équité avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ; - Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle - Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion - Formation des acteurs communaux sur le suivi, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement - Organisation des campagnes d'information/sensibilisation des communes sur l'intercommunalité, les dispositions légales et réglementaires, leurs importances pour le développement local et l'incitation des communes à la mutualisation pour la gestion du service public d'assainissement ; - Suivi et évaluation des processus d'intercommunalités mis en place pour vérifier leurs fonctionnalités et leurs efficacités d'actions.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'assainissement familial - Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics - Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes et secteurs urbains - Populations vivants en zones urbaines
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • DGA • Bureaux d'études et ONG

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Titre Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural		
Action 3			
	<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Equipements • 		
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (x1000FCFA)</i>	<i>%</i>
	1. Travaux	450 303 632	81%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations	1 667 791	0,3%
	3. Intermédiation sociale	103 180 684	18, 56%
	4. Assistance technique	10 000	0,00%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	389 151	0,07%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	389 151	0,07%
	7. Fonctionnement	-	%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	-	%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	555 930 410	100%
Frais récurrents après l'action	- Appui-conseil aux collectivités		
Financement des frais récurrents	Etat, DGA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - Bureaux d'études, ONG, PTF - Société civile - Populations bénéficiaires 		
Programmation de l'action	2016-2030		
Relations avec d'autres	Cette action constitue le cœur du programme en milieu rural et toutes les autres actions viennent la renforcer.		

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)		Titre Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural
Action 3		
actions		
Notes		

Fiche d'action n°4

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)		Titre : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain
Action 4		
Zone concernée	Milieu urbain	
Justification	Le PN AEUE 2030 prend en compte les mutations opérées dans la nouvelle politique de l'accès à l'assainissement des Eaux Usées et excréta qui veut que : « <i>La réalisation de l'accès à l'assainissement applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités</i> ».	
Brève description	<p>Il s'agit d'assurer le droit d'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, au regard de l'ampleur de la pauvreté au plan. L'Approche Fondée sur les Droits Humains instaure 5 principes fondamentaux pour la mise en œuvre du droit à l'eau: <i>i) la non-discrimination et l'équité ; ii) l'accès à l'information et la transparence ; iii) la participation et l'inclusion ; iv) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques ; v) la durabilité et la non-régression.</i></p> <p>Parallèlement Il s'agira de trouver et mettre en application la meilleure stratégie afin que la gestion durable des infrastructures d'assainissement soit assurée en milieu urbain (en s'inspirant et en améliorant les expériences réussies et en faisant la promotion de la délégation de service au secteur privé)</p>	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le cycle de réalisation des ouvrages (programmation, intermédiation sociale, études, travaux) respecte les principes de l'AFDH - Le développement de l'assainissement autonome familial est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur - Le développement du service de l'assainissement dans les institutions et lieux publics 	

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Titre : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain		
Action 4			
	est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur <ul style="list-style-type: none"> - Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur - La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée en milieu urbain 		
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage/priorisation des interventions à travers les documents de planification et de budgétisation en vue garantir la performance et l'équité - Intermédiation sociale suivant le guide national intégrant les principes de l'AFDH - Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome familial - Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome familial - Intermédiation sociale (PHA) - Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement autonome public - Etudes et réhabilitation des ouvrages d'assainissement autonome public - Etudes et réalisation des ouvrages d'assainissement collectif (Extension de réseau, Mini-réseaux, raccordements, STEP et STBV) - Adoption, diffusion et mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle - Formation des acteurs communaux sur les modèles de contrat en matière de gestion - Organisation des campagnes d'information/sensibilisation des communes sur l'intercommunalité, les dispositions légales et réglementaires, leurs importances pour le développement local et l'incitation des communes à la mutualisation pour la gestion du service public d'assainissement - Suivi et évaluation des processus d'intercommunalités mis en place pour vérifier leurs fonctionnalités et leurs efficacités d'actions. 		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain - Taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des institutions et lieux publics en milieu urbain - Taux de fonctionnalité des ouvrages d'assainissement dans les institutions et lieux publics en milieu urbain - Taux de connexion au réseau d'assainissement collectif ou semi-collectif en milieu urbain 		
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes urbaines - Populations urbaines 		
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • Bureaux d'études et entreprises de travaux • Services de consultants • Equipements 		
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Coût (x1000FCFA)	%
	1. Travaux	425 640 552	96%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations	8 867	2%

Objectif spécifique: Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)		Titre : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	
Action 4			
		512	
	3. Intermédiation sociale	8 424 136	1,9%
	4. Assistance technique	-	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	443 376	0,1%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	-	0,0%
	7. Fonctionnement	-	0,0%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	-	0,0%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	443 375 575	100%
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et entretien des ouvrages - Appui-conseil aux collectivités 		
Financement des frais récurrents	Etat, ONEA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - ONEA - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - Bureaux d'études, ONG, PTF - Société civile - Populations bénéficiaires 		
Programmation de l'action	2016-2030		
Relations avec d'autres actions	Cette action constitue le cœur du programme en milieu urbain et toutes les autres actions viennent la renforcer.		
Notes			

Objectif spécifique: Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale		Titre : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale		
Action 5				
Zone concernée	Territoire nationale			
Justification	<p>Avec le rythme actuel de réalisation des ouvrages de collecte des excréta, il est important qu'on anticipe sur les moyens d'évacuer et de valoriser les boues de vidanges en vue d'une protection environnementale et sociale.</p> <p>Aussi dans la plupart des régions, les eaux de douche sont majoritairement évacuées dans la nature, sauf dans la région du Centre où plus de 60% des ménages utilisent un système amélioré. De ce constat, il est nécessaire pour le programme prendre en compte la gestion des eaux usées afin qu'elles ne nuisent pas à l'environnement du pays.</p>			
Brève description	Il s'agit d'assurer une meilleure structuration et un développement de la filière de gestion des eaux usées et boues de vidanges.			
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée - Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal 			
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des acteurs et pratiques sur les différents maillons de la chaîne de l'assainissement - Elaboration d'une stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement - Structuration (textes règlementaires, base de données, appui-conseil) efficace de la vidange manuelle/mécanique et du dépotage des boues de vidange - Développement du business (PPP) autour de l'AEUE, en particulier la valorisation des sous-produits de l'assainissement - Mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et social 			
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois directs générés par la valorisation des produits de l'assainissement - Niveau d'utilisation des stations de traitement par rapport à leur capacité nominale - Proportion de villes disposant de sites de dépotage règlementaires - Proportion d'industriels respectant les normes de rejet - Taux de valorisation des boues de vidange et eaux usées issues des stations de traitement. 			
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes urbaines - Communes rurales 			
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • Bureaux d'études et entreprises de travaux • Services de consultants • Equipements 			
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>		<i>Coût (x1000FCFA)</i>	<i>%</i>
	1. Travaux		-	0,0%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations		49 000 000	99%

Objectif spécifique: Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale		Titre : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	
Action 5			
	3. Intermédiation sociale	-	0,0%
	4. Assistance technique	157 299	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	-	0,0%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	110 000	5,0%
	7. Fonctionnement	-	0,0%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	-	0,0%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	49 267 299	100%
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et entretien des ouvrages - Appui-conseil aux collectivités 		
Financement des frais récurrents	Etat, ONEA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - ONEA - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - Bureaux d'études, ONG, PTF - Société civile - Populations bénéficiaires 		
Programmation de l'action	2016-2030		
Relations avec d'autres actions			
Notes			

Objectif spécifique 4 : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques		Titre : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta		
Action 6				
Zone concernée	Territoire nationale			
Justification	Le niveau de pauvreté des populations surtout en milieu rural fait qu'elles éprouvent des difficultés à réaliser des ouvrages conformément aux technologies existantes. Aussi, le changement de comportement qui un processus lent et complexe nécessite des approches innovantes basées sur les us et coutume, sont entre autres des éléments qui invitent à la recherche dans le sous-secteur assainissement, en vue de mettre à la disposition des populations des technologies adéquates et qui sont à leurs portées.			
Brève description	cette action vise l'amélioration et le développement de technologies et approches innovantes utilisées dans le passage à l'échelle.			
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche orientée et appliquée à l'assainissement est promue à travers des thématiques pertinentes - Les produits de la recherche améliorent les technologies d'assainissement et de gestion des eaux usées et excréta - Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement 			
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins ou axes de recherche - Conduite de la recherche sur les thématiques identifiées avec focus sur les idées de concours d'innovation (faible coûts, durabilité et prenant en compte le genre) - Vulgariser l'utilisation des résultats et produits de la recherche 			
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des projets de recherche engagés Proportion d'industriels respectant les normes de rejet - Nombre d'innovations proposées par la recherche 			
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes urbaines - Communes rurales 			
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • Bureaux d'études et entreprises de travaux • Services de consultants • Equipements 			
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Coût (x1000FCFA)	%
	1. Travaux		10 512 860	95,0%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations		-	0,0%
	3. Intermédiation sociale		-	0,0%
	4. Assistance technique		-	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage		553 308	5,0%

Objectif spécifique 4 : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques		Titre : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	
Action 6			
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	-	0,0%
	7. Fonctionnement	-	0,0%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	-	0,0%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	11 066 168	100%
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation - Application des résultats de la recherche 		
Financement des frais récurrents	Etat, Institut de recherche, ONEA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Institut de recherche - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - PTF - Populations bénéficiaires 		
Programmation de l'action	2017-2030		
Relations avec d'autres actions	Cette action est en relation avec l'action 5 relative à l'optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale action qui pourrait faire l'objet de recherches		
Notes			

Fiche d'action n°7

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur		Titre : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	
Action 7			
Zone concernée	Territoire nationale		
Justification	L'insuffisance de financement, de coordination, de communication ne permettent pas la mise en œuvre efficace des actions du sous-secteur assainissement.		
Brève description	Cette action vise la mise en place d'un dispositif institutionnel et juridique efficace, d'un cadre d'intervention unifié et des outils de gestion et de pilotage efficaces. En effet il est		

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	Titre : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur
Action 7	
	<p>nécessaire d'améliorer la coordination entre la DGA, l'ONEA et les directions partenaires (Santé, Education, Environnement,) en la matière afin de mettre à profit les ressources humaines et les compétences de ces dernières en vue d'une plus grande synergie d'intervention.</p> <p>Aussi la mise en place d'un plan de développement des ressources humaines du sous-secteur assainissement en relation avec les nouveaux objectifs s'avère nécessaire. En ce qui concerne la DGA, l'ONEA et les directions techniques déconcentrées en charge de l'assainissement des eaux usées et excréta, il importe de procéder au renforcement de capacités de ces directions centrales et locales (régionales et provinciales) en les dotant de ressources humaines conséquentes au regard de leurs missions en matière d'assainissement.</p> <p>Enfin la forte implication des communes dans la mise en œuvre du PN AEUE permettra d'atteindre les objectifs fixés.</p>
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du programme est encadrée par des textes juridiques et réglementaires adéquats - Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées - Une part de plus en plus importante de l'assainissement familial est réalisée sur fonds propres des ménages - Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance - Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance - La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires est assurée à travers le CUCA
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'arrêté d'application du transfert des compétences et ressources - Adoption des textes réglementaires sur les normes, critères et indicateurs en matière d'AEUE - Promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL) - Développement du Partenariat Public Privé en matière d'assainissement - Développement de nouveaux mécanismes de financement endogène (micro crédits, crédits- bail) - Développement d'une stratégie de mobilisation de ressources extérieures pour la mise en œuvre du programme (Plaidoyer auprès des PTF, tables rondes des bailleurs de fonds) - Identification des champions et suivi de leurs réalisations pour servir de modèles aux autres acteurs - Elaboration et mise en œuvre en lien avec le programme gouvernance, des actions de renforcement de capacités des acteurs du sous-secteur assainissement : Etat, CT, ONG/Associations, privés - Opérationnalisation dans le volet assainissement, en synergie avec le programme gouvernance des outils de programmation et de suivi-évaluation - Elaboration d'un système de monitoring des principes de l'AFDH dans le cycle de réalisation des ouvrages y compris évaluation de l'accès des pauvres aux services d'assainissement

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur		Titre : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	
Action 7			
	<ul style="list-style-type: none"> - Revues conjointes annuelles du secteur de l'AEUE/Suivi/Evaluation - Elaboration d'une situation de référence et mise en place d'une Base de données fiable et actualisée / Portail internet en synergie avec le programme gouvernance 		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mobilisation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du PN-AEUE - Taux d'exécution financière du budget du PN-AEUE - Proportion du budget public du PN-AEUE exécuté par les communes 		
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes urbaines - Communes rurales 		
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des services techniques et des collectivités locales • Bureaux d'études et entreprises de travaux • Services de consultants • Equipements 		
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (x1000FCFA)</i>	<i>%</i>
	1. Travaux	-	0,0%
	2. Services de consultants pour études, contrôle et évaluations	400 000	28,0%
	3. Intermédiation sociale	-	0,0%
	4. Assistance technique	-	0,0%
	5. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	1 053 001	72,0%
	6. Formation, recyclage, sensibilisation	-	0,0%
	7. Fonctionnement	-	0,0%
	8. Equipements (véhicules, informatique, etc.)	-	0,0%
	9. Autres services :	-	0,0%
	TOTAL	1 453 001	100%
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et capitalisation 		
Financement des frais récurrents	Etat, ONEA, collectivités, usagers		
Responsable de l'exécution de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Direction Centrale en charge de l'assainissement - Directions Régionales en charge de l'assainissement - ONG, PTF - Société civile - Populations bénéficiaires 		

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	Titre : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	
Action 7		
Programmation de l'action	2016-2030	
Relations avec d'autres actions	Cette action est en relation avec la gouvernance du secteur et vise le suivi évaluation de la mise en œuvre de toutes les actions du programme.	
Notes		

Annexe 2 : Détail budget par région PN-AEUE 2016-2030

Région	rubrique	période 2016 - 2020				période 2021 - 2025				
		quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	quantité
Boucle du Mouhoun	Sanplat	17 500	nombre	200 000	3 499 942 092	81 056	nombre	200 000	16 211 139 138	59
	Ecosan	3 750	nombre	200 000	749 982 498	17 369	nombre	200 000	3 473 822 193	12
	VIP double fosse	2 500	nombre	350 000	874 979 580	11 579	nombre	350 000	4 052 778 954	8
	TCM	1 250	nombre	200 000	249 994 166	5 790	nombre	200 000	1 157 948 505	4
	Puisards	43 027	nombre	60 000	2 581 638 430	115 794	nombre	60 000	6 947 628 060	84
	Latrines publiques	238	nombre	3 250 000	772 540 686	233	nombre	3 250 000	758 002 869	2
	total investissements :				8 729 077 452				32 601 319 719	total investissements :
Cascades	Sanplat	7 977	nombre	200 000	1 595 309 825	41 433	nombre	200 000	8 286 628 338	33
	Ecosan	1 709	nombre	200 000	341 849 784	8 879	nombre	200 000	1 775 709 479	7
	VIP double fosse	1 139	nombre	350 000	398 824 747	5 919	nombre	350 000	2 071 654 104	4
	TCM	570	nombre	200 000	113 949 928	2 960	nombre	200 000	591 907 134	2
	Puisards	19 612	nombre	60 000	1 176 737 512	59 190	nombre	60 000	3 551 410 612	48
	Latrines publiques	108	nombre	3 250 000	352 132 039	119	nombre	3 250 000	387 467 407	1
	total investissements :				3 978 803 835				16 664 777 074	total investissements :
Centre	Sanplat	2 310	nombre	200 000	462 050 768	10 210	nombre	200 000	2 041 922 515	7
	Ecosan	495	nombre	200 000	99 010 206	2 188	nombre	200 000	437 555 664	1
	VIP double fosse	330	nombre	350 000	115 511 908	1 459	nombre	350 000	510 479 894	1
	TCM	165	nombre	200 000	33 003 402	729	nombre	200 000	145 852 867	5
	Puisards	5 680	nombre	60 000	340 819 359	14 585	nombre	60 000	875 109 272	10
	Latrines publiques	31	nombre	3 250 000	101 988 264	29	nombre	3 250 000	95 476 518	1
	total investissements :				1 152 383 907				4 106 396 731	total investissements :
Centre - Est	Sanplat	12 091	nombre	200 000	2 418 290 666	56 108	nombre	200 000	11 221 502 049	41
	Ecosan	2 591	nombre	200 000	518 201 623	12 023	nombre	200 000	2 404 612 195	8
	VIP double fosse	1 727	nombre	350 000	604 568 560	8 015	nombre	350 000	2 805 371 476	5
	TCM	864	nombre	200 000	172 733 874	4 008	nombre	200 000	801 542 780	2
	Puisards	29 730	nombre	60 000	1 783 787 261	80 154	nombre	60 000	4 809 213 088	58
	Latrines publiques	164	nombre	3 250 000	533 788 240	161	nombre	3 250 000	524 696 671	1
	total investissements :				6 031 370 224				22 566 938 259	total investissements :

Région	rubrique	période 2016 - 2020				période 2021 - 2025				quantité
		quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	
Centre - Nord	Sanplat	15 258	nombre	200 000	3 051 552 766	71 921	nombre	200 000	14 384 140 786	53 45
	Ecosan	3 269	nombre	200 000	653 899 723	15 412	nombre	200 000	3 082 321 795	11 45
	VIP double fosse	2 180	nombre	350 000	762 883 010	10 274	nombre	350 000	3 596 030 023	7 63
	TCM	1 090	nombre	200 000	217 966 574	5 137	nombre	200 000	1 027 447 497	3 81
	Puisards	37 515	nombre	60 000	2 250 896 067	102 744	nombre	60 000	6 164 629 105	76 36
	Latrines publiques	207	nombre	3 250 000	673 567 906	207	nombre	3 250 000	672 575 807	206
	total investissements :				7 610 766 046	total investissements :		28 927 145 012	total inv	
Centre - Ouest	Sanplat	13 041	nombre	200 000	2 608 131 421	60 482	nombre	200 000	12 096 465 639	44 23
	Ecosan	2 794	nombre	200 000	558 881 509	12 961	nombre	200 000	2 592 104 752	9 47
	VIP double fosse	1 863	nombre	350 000	652 028 427	8 640	nombre	350 000	3 024 112 059	6 31
	TCM	931	nombre	200 000	186 293 836	4 320	nombre	200 000	864 040 718	3 15
	Puisards	32 064	nombre	60 000	1 923 818 203	86 403	nombre	60 000	5 184 197 322	63 18
	Latrines publiques	177	nombre	3 250 000	575 691 706	174	nombre	3 250 000	565 608 350	171
total investissements :				6 504 845 101	total investissements :		24 326 528 840	total inv		
Centre - Sud	Sanplat	8 410	nombre	200 000	1 681 912 951	40 706	nombre	200 000	8 141 254 518	31 06
	Ecosan	1 802	nombre	200 000	360 407 470	8 723	nombre	200 000	1 744 557 886	6 65
	VIP double fosse	1 201	nombre	350 000	420 475 382	5 815	nombre	350 000	2 035 310 701	4 43
	TCM	601	nombre	200 000	120 135 823	2 908	nombre	200 000	581 523 200	2 21
	Puisards	20 677	nombre	60 000	1 240 617 986	58 152	nombre	60 000	3 489 107 573	44 38
	Latrines publiques	114	nombre	3 250 000	371 247 909	117	nombre	3 250 000	380 669 997	120
total investissements :				4 194 797 521	total investissements :		16 372 423 875	total inv		
Est	Sanplat	18 265	nombre	200 000	3 653 016 122	90 013	nombre	200 000	18 002 638 828	69 94
	Ecosan	3 914	nombre	200 000	782 783 853	19 289	nombre	200 000	3 857 715 720	14 98
	VIP double fosse	2 609	nombre	350 000	913 247 828	12 859	nombre	350 000	4 500 653 232	9 99
	TCM	1 305	nombre	200 000	260 927 951	6 430	nombre	200 000	1 285 913 874	4 99
	Puisards	44 909	nombre	60 000	2 694 549 384	128 590	nombre	60 000	7 715 413 311	99 92
	Latrines publiques	248	nombre	3 250 000	806 328 649	259	nombre	3 250 000	841 770 079	270
total investissements :				9 110 853 786	total investissements :		36 204 105 044	total inv		

Région	rubrique	période 2016 - 2020				période 2021 - 2025				quantité
		quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	
Hauts - Bassins	Sanplat	13 129	nombre	200 000	2 625 705 427	62 781	nombre	200 000	12 556 146 011	47 33
	Ecosan	2 813	nombre	200 000	562 647 342	13 453	nombre	200 000	2 690 607 878	10 14
	VIP double fosse	1 875	nombre	350 000	656 421 899	8 969	nombre	350 000	3 139 031 986	6 76
	TCM	938	nombre	200 000	187 549 114	4 484	nombre	200 000	896 875 314	3 38
	Puisards	32 280	nombre	60 000	1 936 781 198	89 687	nombre	60 000	5 381 203 111	67 62
	Latrines publiques	178	nombre	3 250 000	579 570 809	181	nombre	3 250 000	587 102 153	183
	total investissements :				6 548 675 788	total investissements :				25 250 966 453
Nord	Sanplat	11 742	nombre	200 000	2 348 301 707	52 090	nombre	200 000	10 417 969 009	36 43
	Ecosan	2 516	nombre	200 000	503 204 091	11 162	nombre	200 000	2 232 426 213	7 80
	VIP double fosse	1 677	nombre	350 000	587 071 440	7 441	nombre	350 000	2 604 488 505	5 20
	TCM	839	nombre	200 000	167 734 697	3 721	nombre	200 000	744 147 067	2 60
	Puisards	28 869	nombre	60 000	1 732 161 782	74 414	nombre	60 000	4 464 841 934	52 05
	Latrines publiques	159	nombre	3 250 000	518 339 608	150	nombre	3 250 000	487 124 953	141
	total investissements :				5 856 813 324	total investissements :				20 950 997 682
Plateau Central	Sanplat	7 550	nombre	200 000	1 509 908 531	33 828	nombre	200 000	6 765 575 247	23 90
	Ecosan	1 618	nombre	200 000	323 549 631	7 249	nombre	200 000	1 449 768 906	5 12
	VIP double fosse	1 078	nombre	350 000	377 474 569	4 833	nombre	350 000	1 691 391 378	3 41
	TCM	539	nombre	200 000	107 849 877	2 416	nombre	200 000	483 259 546	1 70
	Puisards	18 562	nombre	60 000	1 113 743 539	48 326	nombre	60 000	2 899 530 997	34 14
	Latrines publiques	103	nombre	3 250 000	333 281 449	97	nombre	3 250 000	316 345 779	92
	total investissements :				3 765 807 596	total investissements :				13 605 871 855

Région	rubrique	période 2016 - 2020				période 2021 - 2025				quantité
		quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	quantité	unité	coût unitaire, FCFA	coût total, FCFA	
Sahel	Sanplat	13 098	nombre	200 000	2 619 590 519	63 021	nombre	200 000	12 604 216 934	47 811
	Ecosan	2 807	nombre	200 000	561 337 013	13 505	nombre	200 000	2 700 908 810	10 241
	VIP double fosse	1 871	nombre	350 000	654 893 182	9 003	nombre	350 000	3 151 049 700	6 831
	TCM	936	nombre	200 000	187 112 338	4 502	nombre	200 000	900 308 981	3 411
	Puisards	32 205	nombre	60 000	1 932 270 699	90 030	nombre	60 000	5 401 804 926	68 301
	Latrines publiques	178	nombre	3 250 000	578 221 068	181	nombre	3 250 000	589 349 861	185
	total investissements :				6 533 424 819	total investissements :			25 347 639 212	total investissements :
Sud - Ouest	Sanplat	6 870	nombre	200 000	1 374 087 206	31 418	nombre	200 000	6 283 600 988	22 651
	Ecosan	1 472	nombre	200 000	294 445 259	6 732	nombre	200 000	1 346 488 509	4 851
	VIP double fosse	981	nombre	350 000	343 519 468	4 488	nombre	350 000	1 570 897 987	3 231
	TCM	491	nombre	200 000	98 148 420	2 244	nombre	200 000	448 832 516	1 611
	Puisards	16 893	nombre	60 000	1 013 558 580	44 883	nombre	60 000	2 692 970 690	32 361
	Latrines publiques	93	nombre	3 250 000	303 301 667	90	nombre	3 250 000	293 809 555	87
	total investissements :				3 427 060 600	total investissements :			12 636 600 245	total investissements :
BURKINA FASO	Sanplat	147 239	nombre	200 000	29 447 800 000	695 066	nombre	200 000	139 013 200 000	518 111
	Ecosan	31 551	nombre	200 000	6 310 200 000	148 943	nombre	200 000	29 788 600 000	111 011
	VIP double fosse	21 034	nombre	350 000	7 361 900 000	99 295	nombre	350 000	34 753 250 000	74 011
	TCM	10 517	nombre	200 000	2 103 400 000	49 648	nombre	200 000	9 929 600 000	37 001
	Puisards	362 023	nombre	60 000	21 721 380 000	992 951	nombre	60 000	59 577 060 000	740 111
	Latrines publiques	1 000	nombre	3 250 000	3 250 000 000	1 000	nombre	3 250 000	3 250 000 000	1 000
	total investissements :				70 194 680 000	total investissements :			276 311 710 000	total investissements :

Annexe 3 : Normes, critères et indicateurs en matière d'AEUE